



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

PLACEMENT JUDICIAIRE : NOTE DE SYNTHESE RECHERCHE ET DOCUMENTAIRE

**Contribution du service de la Recherche et de la
Documentation aux Etats Généraux du Placement
Judiciaire**

Rédaction : Marie Frouin, Guillaume Bryon

Février 2021



SOMMAIRE

Introduction.....	5
Synthèse des questions de recherche du Placement judiciaire à partir d'une sélection de mémoires de stagiaires (2014-2020).....	9
1. Quels effets un cadre structuré et des pratiques professionnelles partagées peuvent avoir sur le fonctionnement d'un établissement de placement ?.....	10
2. En quoi la diversification des modalités d'accompagnement éducatif peut avoir un impact sur la prise en charge des jeunes placés ?.....	14
3. En quoi l'élaboration d'un projet individualisé avec le jeune participe de la construction d'un parcours de qualité ?.....	18
Conclusion	22
Bibliographie commentée	25
1. Textes juridiques et rapports institutionnels.....	27
2. Appréhender la mesure de placement au titre de la protection de l'enfance	29
3. Bien être et vécu du (dé)placement pour l'enfant.....	32
4. Diversification des modes de prise en charge, innovations et alternatives au placement	33
5. Le placement dans les structures de la protection judiciaire de la jeunesse.....	34
6. Le placement en Centre éducatif renforcé et Centre éducatif fermé	36
7. La prise en charge dans un cadre militaire	37
8. Le placement sous contrainte pour soins	38
9. La question de la sortie de prise en charge	38
10. Perspectives internationales.....	39
11. Témoignages	41
12. Travaux de mémoires professionnels et dossiers d'expertises (ENPJJ).....	41
Annexes.....	45
Table des matières.....	89

Introduction

Contribution du service de la Recherche et de la Documentation à la démarche des Etats Généraux du Placement Judiciaire

Les Etats généraux du placement judiciaire, lancés en janvier 2020, doivent faire « émerger des solutions permettant d'aboutir à une rénovation du placement judiciaire » comme le précisait alors la ministre de la Justice. Une mission, menée par Franck Arnal directeur interrégional Sud-Est, est constituée pour mener le projet et réunie différents experts techniques et « métier ».

Une consultation des territoires est programmée pour recueillir des propositions innovantes et valoriser des bonnes pratiques. A ce titre, l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) est sollicitée, et notamment son service de la Recherche et de la Documentation (SRD).

La contribution du SRD s'effectue en plusieurs phases entre 2019 et début 2021, le calendrier initialement prévu étant réactualisé au regard du contexte sanitaire français.

En amont du lancement de la démarche des Etats généraux du placement, une revue de littérature est effectuée par la médiathèque de l'ENPJJ, qui propose une première bibliographie. En parallèle de cette démarche, l'unité édition liste les articles des *Cahiers Dynamiques* et des chercheurs proposent des contributions qui pourraient alimenter les premières réflexions de la mission.

Cette recherche documentaire permet d'élaborer une stratégie d'analyse des contenus en resserrant la focale sur les mémoires des stagiaires de l'ENPJJ qui sont référencés dans la bibliographie. A travers le regard des stagiaires et du processus réflexif qu'engage la démarche d'élaboration du mémoire, il s'agit de repérer leurs questionnements et d'identifier des expérimentations. Cette analyse est effectuée par les chercheur.e.s et chargée d'études du SRD.

En octobre 2020, la bibliographie est complétée par de nouvelles thématiques qui se dégagent de la consultation et des ressources récentes. Une analyse des mémoires sélectionnés dans cette dernière version est effectuée mais sous un format différent, comme cela est précisé en annexe de la contribution.

Une synthèse est alors élaborée à partir des mémoires sélectionnés dans la bibliographie. Il s'agit à travers ce travail de mettre en exergue les questionnements des stagiaires sur leur nouvel environnement professionnel.

Le document s'organise autour de ces deux objets, d'une part la synthèse des questions de recherche extraites des mémoires des éducateurs et directeurs stagiaires, d'autre part la bibliographie. Concernant cette dernière, nous avons choisi de présenter non seulement les références des mémoires qui ont servi à la synthèse, mais aussi les résultats bibliographiques de l'ensemble de la recherche documentaire. La bibliographie est ainsi présente dans ce document à deux titres. Premièrement, elle a été un outil de repérage des mémoires comme étant une source fiable et pertinente pour servir la réflexion des Etats Généraux du Placement Judiciaire. Deuxièmement, elle constitue un outil d'identification de la pluralité des sujets qui irrigue la thématique du placement. Elle pourra, à partir de ce repérage, aider à définir de futures pistes de recherche et d'étude sur le placement judiciaire.

Synthèse des questions de recherche du Placement judiciaire à partir d'une sélection de mémoires de stagiaires (2014-2020)

A l'issue de la recherche bibliographique, la sélection de mémoires, réalisés par les stagiaires de l'ENPJJ, fait l'objet d'une analyse présentée dans cette synthèse. A travers une diversité de thématiques traitées, la synthèse a vocation à donner un aperçu des questionnements qui sont ceux des stagiaires de la PJJ lors de leur formation, et plus spécifiquement lorsqu'ils sont en stage. Leur regard « neuf », extérieur au service / à l'unité ou sur de nouvelles fonctions, peut être complémentaire aux apports des professionnels plus expérimentés.

L'intérêt de la sélection réside également dans le fait qu'elle comprend des mémoires rédigés par des éducateurs et directeurs de service ainsi que des dossiers d'expertise écrits par des responsables d'unités éducatives (RUE).

Le mémoire, objet d'analyse de cette synthèse, participe de la construction de la professionnalité du stagiaire et l'engage dans un processus réflexif, critique, de distanciation et de théorisation de sa pratique professionnelle. Encadré par un directeur de mémoire, docteur dans une discipline universitaire, le travail du stagiaire doit lui permettre d'articuler les notions et concepts issus de ses lectures aux situations vécues ou observées sur son terrain de stage. La démarche d'élaboration du mémoire s'effectue en plusieurs phases afin de permettre au stagiaire de : « observer, s'interroger, analyser, conceptualiser, recueillir des informations, exploiter des données, projeter une expérimentation, donner du sens à l'action et communiquer des résultats »¹.

Tant par les objets qu'ils abordent que par les analyses proposées par les stagiaires, les mémoires produits participent de la production des savoirs dans le champ de la PJJ.

Accessibles² à la médiathèque de l'ENPJJ, les mémoires sont une véritable ressource pour alimenter les réflexions scientifiques et institutionnelles. De par la diversité des lieux de stage, des structures et des territoires, de par la pluralité des regards, ils permettent à travers une lecture contemporaine et scientifique de faire émerger les questionnements des stagiaires de la PJJ.

C'est dans cette optique que la synthèse, réalisée pour les Etats généraux du placement judiciaire, souhaite mettre en exergue les principales questions qui ressortent de la sélection de mémoires. Celles-ci sont organisées en trois grandes rubriques : la première s'intéresse au fonctionnement des établissements de placement, la deuxième à la diversification des modalités d'accompagnement éducatif, la troisième au projet individualisé du jeune pris en charge.

¹ ENPJJ. Service de la Formation. *Formation statutaire des éducateurs : le dispositif mémoire, note de cadrage*, mai 2020.

² Les mémoires disponibles à la médiathèque de l'ENPJJ sont ceux qui ont fait l'objet d'une valorisation par le jury de validation du mémoire ou ceux ayant eu une note supérieure à 14.

1. Quels effets un cadre structuré et des pratiques professionnelles partagées peuvent avoir sur le fonctionnement d'un établissement de placement ?

Abordés par des éducateurs, directeurs et des RUE, plusieurs mémoires ou dossiers d'expertise traitent du fonctionnement des établissements de placement sous l'angle de l'application du cadre, que ce soit le règlement de fonctionnement ou le respect des textes qui fondent les missions des professionnels de la PJJ. Il apparaît intéressant de découvrir que certains effectuent des analyses sur des pratiques non formalisées, qui participent du fonctionnement des structures. Parmi ces mémoires, la notion de cohérence dans les pratiques professionnelles est souvent abordée.

1.1. Dans quelle mesure l'application partagée d'un cadre contribue-t-elle à améliorer l'action des professionnels au sein d'un établissement de placement ?

Plusieurs stagiaires constatant que les pratiques des professionnels, au sein d'un hébergement, peuvent être hétérogènes et parfois susciter des disparités d'application (ME2³ ; MD10 ; ME12 ; MR13) engagent leur recherche sur l'existence d'un cadre de fonctionnement, partagé et suivi par l'ensemble de l'équipe éducative.

Doris Gros-Dubois (ME12) aborde par exemple la place du règlement de fonctionnement alors que Youssef Hamdame (MR13), de sa place de RUE, mène une réflexion sur la réappropriation par l'équipe pluridisciplinaire du cadre existant. Quant à Cassandra Lallemand (ME15), elle aborde la mise en place de règles communes partagées par tous sous le prisme de l'aménagement des locaux par les jeunes.

- *Doris Gros-Dubois (ME12), dans son mémoire, traite de la place du règlement de fonctionnement en UEHC. Elle fait le constat que les règles sont très présentes dans l'UEHC et que « les éducateurs ne font pas référence, ou très peu au règlement de fonctionnement dans leurs pratiques ». A l'inverse, cinq règles de vie semblent incontournables. Cependant, leurs interprétations et leurs applications sont différentes selon les interlocuteurs.*

Le « règlement de fonctionnement ne laisse personne indifférent et se retrouve pris entre l'équipe des éducateurs et le groupe de jeunes », quitte à parfois mettre en danger l'équilibre de la structure. La stagiaire mène une réflexion sur la manière de maintenir un minimum de cohésion sociale et conserver l'équilibre de l'institution.

- *Youssef Hamdame (MR13) aborde, quant à lui, la notion de réappropriation du cadre existant dans un collectif de professionnels dans un UEHC. La mise en place d'une dynamique de projet associée à l'organisation de*

³ Il est fait ici référence au numéro du mémoire situé en annexe de ce document. Pour plus de faciliter de lecture, les mémoires sont cités de cette manière dans la synthèse.

temps de travail et l'animation de réunions favoriserait la réappropriation du cadre et inscrirait l'équipe dans le « faire ». Le rôle du RUE prend alors tout son sens.

- *Cassandra Lallemand (ME15) traite de la participation des jeunes à l'aménagement intérieur du foyer qui permettrait l'investissement et l'appropriation de celui-ci par les jeunes. Ces travaux pourraient contribuer à un mieux-être et pourrait avoir des effets sur la qualité de la prise en charge.*

Cet aménagement de la pièce collective par les jeunes nécessite qu'ils élaborent des règles communes relatives au nouvel aménagement des espaces.

Si établir un cadre de fonctionnement passe principalement par l'élaboration puis l'application d'un règlement de fonctionnement, d'autres approches peuvent participer à la mise en place de pratiques professionnelles cohérentes. En abordant les rituels éducatifs et managériaux, Guillaume Gintrand (MD10) explore l'appropriation de ces pratiques qui permettent à l'établissement de fonctionner.

- *Guillaume Gintrand (MD10) mène une réflexion originale en interrogeant « les vertus de pratiques dont les finalités et les effets constituent ordinairement des impensées, notamment parce qu'elles ne sont pas perçues comme relevant de pratiques "rationnelles" ».*

Il questionne l'intérêt du « rituel » qui lorsqu'il est éducatif pourrait « contribuer à la cohérence du suivi du parcours du jeune ». Observant plus spécifiquement l'entretien d'accueil, les synthèses, les audiences et le passage de consigne pour les « rituels éducatifs », l'auteur constate des divergences dans les pratiques de ces écrits. Il en conclue à la « nécessité de définir un cadre spécifique pour les rituels éducatifs, d'uniformiser les pratiques de l'équipe éducative par la mise en œuvre d'une stratégie lisible par tous ».

A propos du rituel managérial, celui-ci permettrait de « garantir le respect du cadre légal et réglementaire ». Pour ce faire, il porte son attention sur « quatre instances de pilotage de l'EPE : les réunions pédagogiques hebdomadaires, les réunions bilatérales DS-RUE, les réunions de direction et le comité de suivi territorial ».

A l'issue de son analyse, l'auteur conclut qu'il est nécessaire pour les rituels éducatifs de définir un cadre et d'uniformiser les pratiques de l'équipe éducative, pour les rituels managériaux de structurer l'organisation en proposant un rythme.

Il souligne cependant que « l'instauration de ces rituels peut se heurter à d'autres problématiques comme celle du turn-over des équipes éducatives ». Par ailleurs, il privilégie la « transmission de ces rituels de manière horizontale, entre pairs », ce qui favoriserait leur réappropriation.

1.2. En quoi une meilleure articulation entre le placement et le milieu ouvert améliorerait la prise en charge des jeunes placés ?

Développer et partager des pratiques professionnelles cohérentes peut être encore plus complexe lorsqu'il s'agit de collaborer entre services. Constatant qu'il peut y avoir une mauvaise perception du travail accompli par d'autres dispositifs ou des représentations mutuelles entre les services (ME1 ;

ME2 ; MD5 ; MD21), ce qui génère des difficultés à travailler ensemble, des stagiaires et particulièrement Julien Pruvo (MD21) questionnent l'articulation entre le placement avec le milieu ouvert et l'insertion.

- *Julien Pruvo (MD21) directeur de service stagiaire, se questionne plus particulièrement au début de son stage sur l'articulation de la prise en charge du jeune entre l'établissement de placement éducatif (EPE) et le service de milieu ouvert. Durant la phase exploratoire de son travail, il s'étonne des représentations et des clivages qui peuvent exister entre les professionnels de ces services, et de la mise en place difficile des outils de suivi des prises en charge.*

Aussi, il oriente sa recherche sur le rôle que peut avoir le directeur de l'EPE pour faciliter l'articulation avec le milieu ouvert. En découle l'idée qu'un directeur doit être porteur de sens et coordonnateur des actions. Pour cela, il privilégie la mise en place de processus institutionnels de coordination entre l'EPE et le MO pour éviter les relations interpersonnelles, qui peuvent générer une instabilité de la communication entre les différents acteurs.

Aussi, pour son expérimentation le stagiaire met en place des rencontres entre l'équipe de l'EPE et celle du MO autour « d'objectifs de mutualisation ». Le directeur de l'EPE « favorisera la culture d'un socle commun et l'articulation interservices ».

A l'issue de cette expérimentation, le stagiaire constate « les représentations mutuelles entre le MO et l'hébergement qui peuvent constituer une entrave à la qualité du travail et donc une entrave à la qualité de la prise en charge des jeunes placés ». Pour lui, il y a nécessité « d'agir précisément sur ces représentations en favorisant les opportunités de rencontres et d'échanges ».

1.3. Dans quelle mesure l'hétérogénéité des représentations des professionnels sur l'accompagnement éducatif des jeunes a-t-elle des effets sur leur prise en charge ?

En questionnant le sens du placement, plusieurs stagiaires sont interpellés par l'hétérogénéité des représentations qui existent parmi les professionnels et de la perception qu'ils ont de leur rôle auprès des jeunes. Si ces professionnels ne comprennent pas tous les missions de la même manière, ils n'ont pas également la même approche vis-à-vis de l'accompagnement éducatif et du rôle de l'ensemble des acteurs qu'ils soient professionnels, familles ou accueillants.

- *Hélène Baert (ME2) interroge le sens du placement à travers la « triple dimension éducative, contenante et contraignante ». Elle s'appuie plus spécifiquement sur le concept de « sanction éducative » développé par Eirick Prairat et porte plus spécifiquement sa réflexion sur ses finalités, à savoir « rappeler la supériorité de la loi à l'adolescent, inscrire une limite à ses transgressions, et l'accompagner dans une projection vers l'avenir ».*

Par sa recherche et son expérimentation, la mise en place d'une réunion de jeunes dans un UEHC, l'auteure met en exergue le « rôle déterminant » de plusieurs acteurs dans l'accompagnement du jeune dans sa compréhension et son adhésion aux mesures le concernant.

- Les éducateurs de milieu ouvert ou de permanence au tribunal participent dès le départ à « la compréhension de la mesure auprès des jeunes » ;
 - Les familles des mineurs placés, de « par leur positionnement face au placement, ont une influence sensible sur l'adhésion du jeune » ;
 - L'équipe d'accueil de placement en privilégiant la cohérence dans l'application des règles participe à donner du sens au placement.
- Elle souligne par ailleurs le rôle des outils comme le DIPC « dans la compréhension que le mineur a de son placement ».

La prise en compte de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement éducatif participe à la qualité de la prise en charge des jeunes placés, aussi la diversification des modalités d'accompagnement éducatif est traitée par plusieurs stagiaires.

2. En quoi la diversification des modalités d'accompagnement éducatif peut avoir un impact sur la prise en charge des jeunes placés ?

Parmi les mémoires retenus dans la sélection, plusieurs abordent la diversification du placement notamment sous l'angle du placement familial. Cet axe semble avoir questionné certains stagiaires alors qu'ils pouvaient être en stage en UEMO, UEHC ou UEHD. Ils abordent particulièrement les représentations que peuvent avoir les différents acteurs de l'action éducative (professionnels, détenteurs de l'autorité parentale, accueillants) et les effets que cela peut avoir sur la prise en charge des jeunes placés (MD5 ; ME8 ; ME11).

2.1. Quelle place doit avoir chaque acteur de l'accompagnement éducatif dans le cadre d'une diversification des modes de placement ?

Alors que le placement est considéré par les professionnels comme une parenthèse dans le parcours du jeune, celui-ci peut revêtir des formes différentes au regard de la situation du jeune et de son parcours. Pour permettre de donner du sens au placement, une diversification des modalités d'accueil existe mais elle nécessite de revoir la place de l'ensemble des acteurs qui accompagne le jeune : éducateurs, familles, accueillants. Les stagiaires ont plus spécifiquement abordés la place de la famille naturelle et celle de la famille d'accueil (ME1 ; ME3 ; MD5 ; ME8 ; ME11 ; MR22 ; ME18). Plusieurs d'entre eux s'intéressent aux procédures d'accompagnement de ces familles par les éducateurs, et l'impact que cela peut avoir pour les jeunes placés.

Cet accompagnement concerne autant le placement à domicile...

- *Dans son dossier d'expertise, Nadine Rolland (MR22), RUE missionnée dans une UEHDR constate que le placement éducatif à domicile (PEAD) est peu formalisé et approprié alors qu'il est expérimenté depuis 2 ans dans l'unité.*

Elle questionne la démarche managériale pour améliorer la pratique du PEAD, et donc le rôle du RUE « pour conduire une équipe dans une dynamique de projet ». Elle souhaiterait notamment passer « de l'expérimentation empirique à la formalisation d'une pratique pour la conforter ».

En préalable, elle identifie « une difficulté pour la majorité des professionnels à définir le sens de leur action dans le cadre de cette prise en charge [PEAD] ». Afin de formaliser la pratique, la RUE privilégie alors la dynamique de projet pour favoriser une « approche collective fédératrice ». Elle met en place une organisation de travail en sous-groupes puis se saisie de « la réunion de fonctionnement organisée mensuellement pour restituer et faire la synthèse des modalités d'intervention retenues ».

... que le placement en famille d'accueil

- *Caroline El Mechouri (ME8) aborde l'impact des représentations des familles d'accueil et des membres de l'équipe éducative dans le déroulement du placement familial. Du fait de la diversité des familles d'accueil (recrutement et expériences) ainsi que celle des professionnels, leurs représentations sur le placement familial diffèrent et ont un impact sur la prise en charge éducative.*

Pour son expérimentation, la stagiaire, pour répondre à un besoin de communication entre les familles d'accueil et l'équipe éducative, propose de travailler sur un livret spécifique au placement familial, qui pourrait être suivi de la création d'un protocole de suivi des mineurs placés en famille d'accueil.

Elle conclue son mémoire en précisant qu'il est essentiel d'harmoniser les « pratiques en termes de placement familial », que cela permet « aux familles d'accueil d'être actrices des placements ». Tout comme l'équipe éducative doit s'entendre sur une « définition et des attentes communes du placement familial ».

- *Enola Limare (ME18) questionne quant à elle la construction de liens lorsqu'un jeune est placé en famille d'accueil, notamment la représentation du « nous ». La stagiaire définit les différents liens qui peuvent exister et comment ils peuvent se développer avec « l'arrivée de nouveaux acteurs dans la vie du mineur : les éducateurs, la famille d'accueil et leurs enfants ». D'après ses recherches, elle constate que le lien social, voire d'affiliation entre un jeune et sa famille d'accueil, est conditionné par la mémoire familiale du jeune et la temporalité de placement.*

2.2. Dans quelle mesure prendre en compte le rôle des détenteurs de l'autorité parentale lorsque le jeune est placé ?

Du fait du placement du jeune, les liens avec les parents peuvent être réduits et fragiliser leur autorité parentale. Aussi le rôle des acteurs de l'accompagnement éducatif peut générer de la confusion. Il importe donc d'interroger la place de chacun et l'articulation entre eux. C'est ce qu'effectuent plusieurs stagiaires, avec des approches variées, en menant des réflexions sur l'autorité parentale et le rôle éducatif des parents.

Bien que le jeune soit placé, les détenteurs de l'autorité parentale conservent leurs droits et devoirs vis-à-vis de leur enfant. Il s'agit donc pour l'institution, et plus particulièrement pour les éducateurs, de respecter ce cadre et travailler avec eux au sein de l'établissement de placement. Comme le montre Marion Cérissuela (MD5), le directeur de l'établissement participe de cette coordination entre l'équipe éducative et les parents.

- *Marion Cerissuela (MD5), dans son mémoire, mène une recherche sur le rôle que peut avoir le directeur de service pour favoriser la participation des titulaires de l'autorité parentale au sein de l'EPE. Elle identifie plusieurs freins à cette participation : les « représentations des professionnels dans les rapports qu'ils entretiennent avec les parents » et les « caractéristiques propres aux environnements familiaux qui peuvent être des freins à l'association avec les professionnels ».*

Pour son expérimentation, la stagiaire élabore un protocole d'accueil structuré et mène un travail de formalisation. « L'objectif consiste à poser un cadre commun témoignant d'un positionnement d'équipe marquant la reconnaissance de la place des parents dans l'éducation de leur enfant et dans la prise en charge ». Elle précise le rôle « d'agent de liaison du directeur » à l'intérieur de l'établissement mais aussi avec le milieu ouvert.

Si le respect de l'autorité parentale est essentiel, il apparaît aussi que les professionnels de l'intervention éducative doivent s'impliquer davantage dans l'accompagnement des familles et leur apporter un soutien à la parentalité. Selon les familles, il peut être nécessaire de favoriser une « réassurance parentale » comme a pu l'observer Alexis Caron (ME4) avec un dispositif novateur dans un UEHDD.

- *Alexis Caron (ME4) s'intéresse au travail « avec » les familles en proposant « une approche de la famille comme une entité active de son propre changement face à l'éducation du jeune ». Le placement du mineur peut bousculer la place des détenteurs de l'autorité parentale L'intervention éducative peut d'ailleurs « venir se substituer à l'autorité parentale plutôt que de la suppléer ou de la compléter ».*

Le stagiaire engage donc une réflexion sur l'impact du placement pénal du mineur vis-à-vis du respect des droits et devoirs des parents en matière d'autorité parentale. Il observe notamment, dans un UEHDD, un dispositif novateur à la PJJ « consistant à soutenir la parentalité par le maintien des jeunes à domicile ». L'objectif est de développer les compétences parentales pour favoriser une réassurance parentale ». Des mesures alternatives, de « placement séquentiel » ou de « repli provisoire en UEHC » sont prévus.

A l'issue de sa recherche, le stagiaire note que le travail « avec » la famille est complexe à appliquer dans les faits : « il est difficile de mettre un terme à la mesure car les parents ont des difficultés à se séparer du "tiers" ; la position de l'éducateur en intervention à domicile est en tension entre la complémentarité parentale et le remplacement des parents ; la question demeure de savoir si la famille a retrouvé une capacité à vivre ensemble en l'absence du tiers éducatif ».

2.3. Quelle place donner aux parents dans l'éducation du jeune lorsqu'il est placé ?

Un jeune placé peut être confronté à plusieurs interlocuteurs en matière d'éducation, que cela soit ses parents (ou les détenteurs de l'autorité parentale), les éducateurs de milieu ouvert ou de placement, et éventuellement la famille d'accueil. Chacun ayant des représentations différentes de l'éducation (ME1 ; ME4 ; MD5 ; ME8 ; ME11 ; ME18) et de son rôle, cela amène plusieurs stagiaires à orienter leurs réflexions sur la place des parents dans l'éducation de leur enfant placé. L'engagement d'une démarche de coéducation permettrait au jeune de mieux appréhender son placement.

- *Samia Adhal (ME1) aborde le concept de parentalité dans son mémoire, elle se concentre plus particulièrement sur l'accompagnement des jeunes et de leurs familles durant le placement familial.*

En raison des conditions d'accueil en placement familial, des représentations mutuelles que peuvent avoir les familles naturelles et les « accueillants », des exercices de parentalité hétérogènes, la stagiaire interroge le

rôle de l'éducateur vis-à-vis des familles et des accueillants, et ce pour qu'ils puissent offrir un équilibre au jeune.

Elle fait notamment l'hypothèse que le placement familial peut générer un conflit de loyauté chez le jeune entre sa famille et les accueillants. Elle questionne aussi la terminologie utilisée vis-à-vis des « familles d'accueil ».

A l'issue de sa recherche, elle identifie un « besoin d'une démarche de coéducation », qui requerrait une rencontre entre famille naturelle et accueillants. Elle détermine par ailleurs qu'il serait nécessaire « de travailler en amont [du placement] avec les familles naturelles et les inclure dans la démarche de placement ».

Pour son expérimentation, la stagiaire souhaite inclure plus encore la famille, ce qui « permettrait au jeune de vivre plus sereinement son placement et aux parents de se sentir davantage associés et à leur place ». Elle souhaite également travailler sur l'emploi du terme « d'accueillants » plutôt que de « famille d'accueil » « pour clarifier le rôle des uns et des autres et ne pas disqualifier la famille naturelle ».

- Audrey Gisdal (ME11) questionne la « place de la famille lorsque l'enfant fait l'objet d'une mesure de placement au titre de l'enfance délinquante », sous le prisme d'un stage effectué dans un STEMO. Elle constate des décalages entre les représentations des familles et celles des professionnels de l'autorité judiciaire, qui peut conduire les familles à « vivre le placement comme une sanction ». Par ailleurs, si le placement a vocation à être une parenthèse dans la vie du mineur, qui doit lui être profitable, elle peut s'avérer être une rupture avec son cadre de vie. Emile Potin aborde ce sujet dans un écrit de 2012 « Enfants placés, déplacés, replacés, parcours en protection de l'enfance ».

Il apparaît que le « suivi d'un jeune placé confronte l'éducateur de milieu ouvert à une situation potentiellement paradoxale dans la mesure où son action éducative vise en effet la mise en œuvre des contraintes posées au mineur et le maintien des liens familiaux ».

La stagiaire, dans ses résultats de recherche, montre que le jeune fragilisé par la rupture avec son environnement doit comprendre le rôle des nombreux professionnels gravitants autour de lui en structure d'hébergement, trouver sa place et s'intégrer dans un groupe. La stagiaire interroge la place faite à la famille, aux détenteurs de l'autorité parentale, dans le cadre de l'intervention éducative en placement. Pour son expérimentation, elle souhaite donc mettre en place « des temps de rencontres et d'échanges [qui permettraient] de consolider la relation parents-professionnels dans le cadre de l'action éducative ».

La diversité des interlocuteurs de l'accompagnement éducatif permet de trouver la modalité d'éducation la plus adaptée au jeune et à ses besoins, cependant il n'en reste pas moins l'acteur essentiel de son parcours.

3. En quoi l'élaboration d'un projet individualisé avec le jeune participe de la construction d'un parcours de qualité ?

Le jeune au cœur de la prise en charge est également abordé dans plusieurs recherches de stagiaires, qui s'intéressent notamment au jeune en tant que « sujet » et en tant qu'acteur de son parcours. Il semble que la place accordée au jeune dans les différents modes de placement, que cela soit au sein du groupe et par les professionnels, n'accorde pas toujours une part suffisante au « faire-avec ». En étant accompagné par les professionnels, le jeune est invité à construire son identité ainsi que son projet personnel, qu'il soit d'insertion ou de socialisation.

3.1. Dans quelle mesure le placement peut être l'occasion pour le jeune de se découvrir en tant que « sujet » ?

Les parcours des jeunes n'ont pas souvent permis à ces derniers d'apprendre à se connaître et avoir un regard positif d'eux-mêmes. Le placement peut être l'occasion pour eux de trouver des interlocuteurs et d'avoir des espaces pour s'exprimer individuellement. Cependant, dans l'organisation des locaux et dans son fonctionnement, l'institution doit permettre au jeune d'avoir une intimité, d'aborder les sujets de la vie affective et sexuelle, etc. Certains stagiaires abordent ces sujets et font l'hypothèse qu'une rénovation de l'estime de soi des jeunes participera à un meilleur engagement dans un processus d'insertion.

- *Charlène Leduc (ME17) s'intéresse à l'estime de soi que peuvent avoir les adolescents placés en UEHC et oriente sa recherche sur le rôle que peut avoir l'équipe éducative vis-à-vis de ces jeunes, notamment pour les aider à construire « leur projet personnel et/ou d'insertion ». Elle privilégie « l'accompagnement au quotidien qui permet d'entamer la rénovation de l'estime de soi »*
- *Farida Mederbel (ME19) est étonnée du jugement très dur que peuvent avoir les jeunes sur eux-mêmes, aussi cherche-t-elle à comprendre l'impact que peut avoir l'estime de soi, associée à la contenance éducative, sur le parcours de vie des jeunes. Elle fait l'hypothèse que si les jeunes ont une meilleure estime d'eux-mêmes, leur processus d'apprentissage ou d'insertion en sera positivement impacté. Par ailleurs, elle interroge le rôle des éducateurs sur l'accompagnement qu'ils peuvent avoir auprès des jeunes, pour leur permettre de devenir acteur de leur prise en charge.*

Ces jeunes placés sont par ailleurs des adolescents qui construisent leur intimité et se questionnent sur leur vie affective et sexuelle. Leur parcours et leur placement ne rendent pas cet accompagnement aisé, de par la vie en collectivité ou la difficulté par l'équipe éducative à aborder ces sujets. Les stagiaires proposent des modalités d'accompagnement qui privilégient les besoins du jeune.

- *Charlotte Jourde (ME14) aborde dans son mémoire la place de la chambre dans un UEHC en tant « qu'espace favorisant un accompagnement individualisé des adolescents accueillis, permettant ainsi la prise en compte de*

leur dimension humaine ». Pour la stagiaire, cet accompagnement éducatif et individualisé favoriserait « la construction de l'intimité des adolescents » et leur « accès à l'autonomie ».

La chambre peut contribuer à cet accompagnement : « apaisante, mystérieuse, secrète, rassurante ou encore sécurisante, elle dessine les contours de nos sentiments et de nos besoins ». Durant le placement, elle peut être « le repère, la bulle, le cocon des jeunes ».

- Marion Pakenham (ME20), quant à elle, s'intéresse à la prise en charge de la vie affective et sexuelle des jeunes au sein d'un UEHC. La stagiaire constate que les jeunes manquent de soutien sur ce sujet et que l'équipe éducative est davantage centrée sur la prévention des risques que sur les besoins des jeunes. Ce thème touchant à l'intimité nécessite pourtant d'être abordé en UEHC, cela permet en effet d'aborder la découverte et les représentations de la sexualité ainsi que le rôle de socialisation de la vie affective et sexuelle. A partir de modèles théoriques, la stagiaire aborde les modalités d'accompagnement qui pourraient être développées ainsi que les pratiques professionnelles qui pourraient être adaptées à ce sujet de l'intime.

3.2. En quoi le temps du placement peut-il permettre au jeune d'apprendre à s'exprimer et à participer à la construction de son identité ?

Au-delà de la construction d'une identité, le placement est souvent l'occasion de percevoir les difficultés d'expression des jeunes, qui peuvent se transformer en acte violent ou dans l'évitement d'une prise de décision. Afin que le jeune puisse construire son projet individuel, il doit pouvoir apprendre à s'exprimer et dépasser un acte de communication qui peut s'avérer complexe pour lui. Les éducateurs peuvent alors développer plusieurs espaces pour permettre au jeune de prendre la parole, voire d'exprimer son besoin d'autonomie.

- A travers son mémoire, Farid Belkhiri (ME3) aborde la question de la fugue dans un établissement de placement, et plus spécifiquement questionne l'acte en tant que « moyen d'expression par des nombreux jeunes ». Il cherche à savoir comment créer du lien et du dialogue avec eux.

Il s'oriente vers deux hypothèses de recherche, à savoir que les jeunes n'ont pas compris le sens du placement et les conséquences de la fugue mais aussi que celle-ci peut être un moyen pour eux d'exprimer leur mal-être. La stagiaire met en place « une instance de participation, un atelier d'expression, [qui] peuvent être des outils éducatifs au service des jeunes afin que les mots précèdent les actes ».

- Ludvine Lannoy (ME16) s'intéresse au rôle des émotions dans la prise de décisions des jeunes. Elle porte notamment sa réflexion sur la manière dont les éducateurs peuvent aider les jeunes à faire de leurs émotions une force. Elle oriente sa recherche sur les méthodes de transmission pouvant améliorer la communication, qu'elles soient entre jeunes, entre jeune et éducateurs ou avec d'autres partenaires.
- Aurélie Facon (ME9) est stagiaire dans un Centre éducatif fermé (CEF), dans son mémoire, elle pose la question du positionnement de l'éducateur lorsqu'il doit « appréhender les cris, les passages à l'acte des jeunes comme l'expression d'une autonomie ». Ils peuvent être l'expression d'une « liberté d'être soi ». Aussi, l'équipe éducative porte le mineur pour qu'il grandisse « dans ses responsabilités, dans ses choix, dans une quête de

reconnaissance et de vérité ». Pour ce faire, la stagiaire opte pour une activité théâtre pour permettre au jeune de se réconcilier avec lui-même et avec le monde.

Dans les établissements de placement, différentes activités permettent aux jeunes d'exprimer leurs sentiments telles que le théâtre mais il existe également des instances qui leur donnent la possibilité d'exprimer leur point de vue et de découvrir des modalités de prise de décision plus participatives. Que cela soit par des réunions de jeunes ou d'autres modalités de démocratie participative, cela apprend à ces jeunes à exprimer un choix citoyen ou à prendre une décision personnelle.

- *Hélène Baert (ME2) propose comme expérimentation une réunion de jeunes « pensée comme un "espace de régulation des conflits, de formulation de propositions, de demandes", encourageant "les jeunes à se positionner en tant qu'acteur, à mettre en œuvre une certaine citoyenneté"»*
- *Marina Rousseau (ME23), à travers la démocratie participative en UEHC, s'intéresse à la manière dont les jeunes placés « élaborent et participent aux décisions concernant leur parcours ». Ses questionnements, sur la participation des jeunes dans l'UEHC, amènent la stagiaire à aborder le sens et l'impact que de cette participation peuvent avoir dans le processus d'insertion des jeunes. Peut-elle contribuer à les aider « à devenir acteur de leur placement puis de leur vie de citoyen « ?*

3.3. Dans quelle mesure la co-construction d'un projet individualisé durant le placement peut favoriser l'insertion scolaire et/ou professionnelle du jeune ?

Si le jeune peut mettre à profit le temps du placement pour apprendre à se connaître, à s'exprimer, c'est aussi l'occasion pour lui de déterminer et préparer son insertion. Pour cela, l'éducateur est un accompagnant dans l'élaboration du projet mais comme le soulignent les stagiaires qui abordent le sujet, l'éducateur doit être attentif à rendre le jeune acteur de son choix, à co-construire avec lui son projet d'insertion.

Le préalable au travail éducatif passe avant tout par l'adhésion aux mesures, ce qui favorisera la socialisation puis l'insertion.

- *Grégory Da Costa (ME6) s'intéresse à l'importance de l'adhésion des jeunes placés, préalable nécessaire au travail éducatif. En raison de parcours antérieurs parfois complexes, de la méfiance à l'égard des adultes et de toute forme d'autorité, les jeunes peuvent « créer de véritables résistances à l'action » des professionnels. La contrainte judiciaire peut alors créer un nouvel obstacle « rendant paradoxale la relation d'aide ». Pour le stagiaire, et afin qu'il y ait adhésion du jeune et un « placement efficient », « les éducateurs devront modifier leurs représentations professionnelles et s'investir personnellement auprès des familles et des jeunes pour que ces derniers puissent enfin se saisir du placement et en devenir acteur ».*
- *Caroline Defontaine Liebart (ME7) s'intéresse au rôle de l'équipe éducative pour favoriser la socialisation et l'insertion des jeunes placés en UEHC. Parmi ses hypothèses de recherche, la stagiaire précise que « l'éducateur vient modifier ce processus de socialisation par l'acquisition de normes et de valeurs nécessaires*

à son intégration dans la société » mais aussi que « l'éducateur doit prendre en compte l'identité et le parcours du jeune pour favoriser son insertion sociale, scolaire et professionnelle ».

Pour son expérimentation, la stagiaire à « élaborer un parcours en trois ateliers qui, à l'aide d'outils ludiques, peuvent permettre à ces adolescents de se saisir plus facilement des codes du monde du travail et ainsi faciliter leur insertion professionnelle ».

Afin de rendre les jeunes acteurs de leur projet, les professionnels doivent être vigilants à leurs représentations et leurs pratiques professionnelles, et privilégier la construction du projet avec le jeune, ne pas lui imposer. Cela a donné l'occasion à des stagiaires, dont Juliette Serrais de réfléchir à l'élaboration d'un livret de parcours pour engager la co-construction d'un projet d'insertion.

- *Juliette Serrais (ME24) s'interroge sur le raccrochage scolaire des jeunes placés en UEHC, et plus spécifiquement sur la place de l'éducateur dans ce processus. Pendant son stage, lorsqu'elle observe la vie quotidienne de l'UEHC, la stagiaire constate que les jeunes respectent le cadre posé par l'équipe éducative. Par contre, peu d'activités sont mises en place en journées et obligatoires. La philosophie de l'établissement privilégie la dimension du « faire et du vivre avec ».*

En tenant compte de ses observations et de ses questionnements sur l'insertion scolaire et/ou professionnelle, la stagiaire s'intéresse alors à « l'émergence du projet d'insertion favorisé par la reprise d'un rythme de vie, puis la co-construction du projet ».

Elle pense donc son expérimentation à partir du concept d' « empowerment », pour que les jeunes développent leur « pouvoir d'agir » et soient « associés à la construction de leur projet pour les impliquer davantage ». Cela doit aussi conduire les professionnels à faire évoluer leurs pratiques, renoncer à leur possibilité d'imposer un projet d'insertion et de se positionner de manière symétrique avec le jeune pour construire un projet avec lui. Pour ce faire, la stagiaire a élaboré un « livret de parcours » permettant d'engager la co-construction d'un projet d'insertion.

Conclusion

Lors de leur arrivée en stage, les stagiaires de la PJJ ont pu exprimer leur « étonnement » sur des fonctionnements de services et d'unités, sur des pratiques professionnelles ou sur l'accompagnement des jeunes suivis par la PJJ. Par le processus d'écriture du mémoire, nécessitant une prise de recul étayée par de la théorie, ces stagiaires ont pu construire une réflexion faisant émerger une pluralité de questionnements.

Il est intéressant de se saisir de leurs interrogations. L'observation du débutant peut contribuer à apporter un regard nouveau sur l'institution, ses atouts mais aussi ses points plus fragiles. De par la diversité des lieux de stage, répartis sur l'ensemble des territoires, il est aussi possible de découvrir des dispositifs peu développés ou des projets innovants. A la lecture des mémoires sélectionnés pour cette contribution, il est ainsi possible d'appréhender des projets expérimentaux tels que la mise en place d'une unité éducative d'hébergement diversifié dérogatoire (UEHDD)⁴.

L'élaboration d'un mémoire est aussi l'occasion pour le stagiaire de produire un projet d'expérimentation, basé sur son questionnement de recherche. Il doit être envisagé comme une réponse possible, une piste de travail pour traiter le problème identifié dans le mémoire. Il est ainsi possible, dans les mémoires présentés en annexe de la contribution, de repérer plusieurs expérimentations élaborées voire mises en œuvre par les stagiaires.

⁴ Mémoire ME4

Bibliographie commentée

Ce travail bibliographique a démarré une première fois en octobre 2019, à l'annonce d'une mission relative aux états généraux du placement, confiée à Franck ARNAL, directeur interrégional Sud-Est. Le souhait est alors de réaliser une revue de littérature professionnelle autour de cette thématique du placement, agrémentée d'une sélection de travaux de recherches. Dans un temps contraint, la visée est de prime abord très généraliste, mais il apparaît déjà pertinent de donner une place prépondérante aux mémoires professionnels réalisés par les stagiaires. C'est notamment cette première sélection de mémoires qui va pouvoir alimenter un début de travail de synthèse.

En octobre 2020, suite à différents travaux engagés et à certaines orientations qui commencent à se dégager dans l'apport de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'ENPJJ à ces états généraux, ainsi qu'avec l'arrivée de nouveaux mémoires professionnels produits par la nouvelle promotion de stagiaires d'éducateurs et de directeurs, le travail bibliographique est repris pour aboutir au document ci-après.

Le principe d'aller du général à des situations plus particulières et singulières est celui retenu dans l'organisation des références de cette bibliographie. Il justifie notamment une introduction du sujet par une sélection de textes juridiques et rapports publics, permettant de s'appuyer en premier lieu sur un cadre légal et institutionnel, et de faire ressortir les différents enjeux en cours. L'ordonnancement des rapports notamment, dans une chronologie inversée, permet de remonter dans le temps les perspectives des débats.

Au niveau de la sélection bibliographique présentée par la suite, le placement est d'abord abordé en tant que mesure au titre de la protection de l'enfance dans ses différents aspects et alternatives, ainsi que dans une perspective plus psychologique pour l'enfant, mais en extrayant volontairement la protection judiciaire de la jeunesse. En effet, consacrer un peu plus loin une partie à part entière aux différents aspects du placement au sein des structures de cette direction du ministère de la Justice, notamment EPE et CPF, a paru plus adapté pour inscrire et développer ses spécificités. De même, inclure en fin de déroulé la problématique du placement dans un cadre militaire reflète un sujet remis à l'ordre du jour de l'actualité au moment de la rédaction de cette bibliographie, tandis que le placement pour soins permet d'étudier un autre versant de la contrainte. La question de la sortie du placement et des perspectives internationales, dans le déroulement logique du plan, sont des prolongements et ouvertures sur le sujet qui paraissent naturels.

La littérature à l'écriture plus libre que sont les témoignages biographiques, et la littérature particulière des mémoires et dossiers professionnels propres à l'ENPJJ, sont mentionnés en fin de bibliographie, pour insister sur la spécificité de ces corpus.

Les références sélectionnées sont aussi le reflet des orientations du travail documentaire réalisé au quotidien à la médiathèque de l'ENPJJ, que les ressources pluridisciplinaires et multi-supports sélectionnées soient issues de ses différentes collections physiques (bibliothèque de recherche et pôle ressources), ou qu'elles soient accessibles via ses différents services dématérialisés, comme les bouquets Cairn pour lesquels elle a souscrit un abonnement. La bibliographie s'appuie également sur les signalements de ressources numériques en accès libres réalisés fréquemment par les documentalistes, notamment en matière de travaux de recherche. Enfin, elle laisse une large place à des travaux publiés dans le cadre du versant édition de l'ENPJJ, avec les revues professionnelles et de recherche que sont *Les Cahiers Dynamiques*, *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* (RHEI) ou *Sociétés et jeunesses en difficulté* (Sejed).

Tous les liens internet ont été consultés le 4 novembre 2020

1. Textes juridiques et rapports institutionnels

1.1. Cadre général

« **LOI n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant** », *JORF*, texte n° 1, n°0063 du 15 mars 2016, NOR: FDFX1507648L.

Disponible en ligne sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032205234&categorieLien=id>

MINISTERE DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES. **La réforme de la protection de l'enfance : la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et ses décrets d'application** [Synthèse], Ministère des solidarités et de la santé, octobre 2018, 168 p.

Disponible en ligne sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/synthesereforme_2018-10-15.pdf

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE. **Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022**. Ministère des solidarités et de la santé, octobre 2018.

Disponible en ligne sur :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_strategie_nationale_de_prevention_et_protection_de_l_enfance_vf.pdf

1.2. Eléments juridiques autour du placement du mineur

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ; MINISTERE DE LA JUSTICE. **Circulaire relative à l'accès à l'éducation et au savoir des mineurs placés en centre éducatif fermé**, NOR : MENE1834372C, 14 janvier 2019.

Disponible en ligne sur : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/01/cir_44271.pdf

MINISTERE DE LA JUSTICE. « **Circulaire du 19 avril 2017 relative à la protection judiciaire de l'enfant** », *BOMJ*, n°2017-04 du 28 avril 2017, NOR JUSF1711230C.

Disponible en ligne sur : <http://www.justice.gouv.fr/telechargement/JUSF1711230C.pdf>

MINISTERE DE LA JUSTICE. « **Circulaire du 8 juin 2018 relative au suivi des mineurs à leur retour de zone d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne) – Instruction interministérielle du 23 février 2018 relative à la prise en charge des mineurs à leur retour de zone d'opérations de groupements terroristes révisant l'instruction du 23 mars 2017.**», *BOMJ*, n°2018-06, juin 2018, NOR: JUSD1816044C.

Disponible en ligne sur : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/04/cir_42006.pdf

MINISTERE DE LA JUSTICE. « **Note du 22 octobre 2015 relative à l'action éducative dans le cadre du placement judiciaire** », *BOMJ*, n°2015-11, NOR : JUSF1526167N.

Disponible en ligne sur : http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSF1526167N.pdf

1.3. Rapports publics et avis [ordre antéchronologique]

HAUTE AUTORITE DE SANTE (HAS). « **Améliorer la prise en charge des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance. Volet 1: le retour en famille et l'obligation de suivi** » [note de cadrage], HAS, 2019, 17 p.

Disponible en ligne sur :

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/ameliorer_la_prise_en_charge_des_enfants_a_la_sortie_des_dispositifs_de_protection_de_lenfance_volet_1_le_retour_en_famille.pdf

RAMADIER Alain ; GOULET Perrine. **Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la mission d'information sur l'aide sociale à l'enfance**, Assemblée Nationale, juillet 2019, 157 p.

Disponible en ligne sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-info/i2110.pdf>

WEITEN Patrick ; AUBERT Bénédicte. **Enfance protégée : Restitution de la concertation nationale - Groupe de travail n° 2 : développer l'accueil de type familial**, Ministère des solidarités et de la santé, juin 2019, 10p. Disponible en ligne sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/gt2_-_accueil_de_type_familial_-_restitution_vdef.pdf

GROSVALET Philippe ; ARMANTERAS DE SAXCE Amandine. **Enfance protégée : Restitution de la Concertation nationale - Groupe de travail n° 5 : Diffuser une culture de la transparence et de la qualité dans les lieux d'accueil**, Ministère des Solidarités et de la Santé, juin 2019, 9 p
Disponible en ligne sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/gt5_-_qualite_et_transparence_-_restitution_vdef.pdf

OUI Anne ; COLE Emilie ; GENEST Louise. **Penser petit : des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés**, NPE, mars 2019.

Disponible en ligne sur : https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/rapport_penser_petit_ok_0.pdf

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE. **Avis, recommandations et communiqués du rapport annuel d'activité remis au premier Ministre – Année 2018**, janvier 2019.

Disponible en ligne sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conseil-national-de-la-protection-de-l-enfance-cnpe/article/avis-recommandations-et-communiques-du-cnpe#Avis-recommandations-et-communiques-du-rapport-annuel-d-activite-remis-au-nbsp>

DULIN Antoine. « **Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance** », *Les avis du CESE*, juin 2018, 98 p.

Disponible en ligne sur : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_17_protection_enfance.pdf

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENFANCE EN DANGER (ONED). **L'accueil familial : quel travail d'équipe ?**, ONED, septembre 2015, 170 p.

Disponible en ligne sur : https://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/20150710_af_web_0.pdf

GOUTTENOIRE Adeline ; CORPART Isabelle. **40 propositions pour adapter la protection de l'enfance et l'adoption aux réalités d'aujourd'hui**, Ministère de la famille, février 2014, 164 p. En ligne :

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/144000303.pdf>

ROBIN Perrine. **Entrer dans l'âge adulte : la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection**, ONED, 2013, 65 p.

Disponible en ligne sur : https://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/rapport_entrerdanslageadulte_200912_5.pdf

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME. **Avis sur le droit au respect de la vie privée et familiale et les placements d'enfants en France**, CNDH, juin 2013, 19 p.

Disponible en ligne sur : https://www.cncdh.fr/sites/default/files/13.06.27_avis_sur_le_droit_de_vivre_en_famille_et_les_placements_denfants_en_france_1.pdf

PAUL Stéphane ; VERRIER Bernard. **Mission d'enquête sur le placement familial au titre de l'aide sociale à l'enfance**, Inspection générale des affaires sociales, mars 2013, 138 p. En ligne :

Disponible en ligne sur : http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2013-018P_-_DEF.pdf

BAUDIS Dominique. **Enfants confiés, enfants placés : défendre et promouvoir leurs droits - Rapport 2011 consacré aux droits de l'enfant**, Défenseur des droits, novembre 2011, 126 p. En ligne :

Disponible en ligne sur : https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=16764

AGENCE NATIONALE DE L'ÉVALUATION ET DE LA QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ANESM). *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles. L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement*, ANESM, février 2010 84 p. En ligne : Disponible en ligne sur : <https://www.onpe.gouv.fr/ressources/lexercice-lautorite-parentale-dans-cadre-placement>

NAVES Pierre ; CATHALA Bruno ; DEPARIS Jean-Marie. *Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille*, Ministère de l'emploi et de la solidarité, juin 2000. En ligne : Disponible en ligne sur : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/004001642.pdf>

2. Appréhender la mesure de placement au titre de la protection de l'enfance

2.1. Aspects généraux de la mesure de placement

2019. « **Faire une place à l'enfant placé. Entre contraintes et désir, place à la créativité** » [dossier], *Cahiers de l'enfance et de l'adolescence*, n°1/2019, pp.15-152

2017. « **L'enfant placé : entre institution, famille d'accueil et famille d'origine** » [dossier], *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n° 59, 2017/2, 208 p.

2006. « **Pratiques éducatives et jeunes en foyer** » [dossier], *Sociétés et jeunesses en difficultés*, n°2, Automne 2006.
Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/sejed/149>

ABELS – EBER Christine. « **Le sens de l'histoire. Récits de vie d'enfants placés** », *Les cahiers dynamiques*, n°46, avril 2010, pp. 72-81.
Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2010-1-page-72.htm>

ATTIAS Dominique, dir. ; KHAIAT Lucette, dir. *Le placement des enfants*, Erès, 2014, 378 p.

BARANGER Thierry. "Le rôle du juge des enfants dans le suivi des enfants placés", *Les cahiers de la justice*, n°1, avril 2018, pp.105-114

BOTBOL Michel ; CHOQUET Luc-Henri ; SWEIG Christian. « **Protection judiciaire et sociale de l'enfant en France** » in *Traité européen de psychiatrie et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, Lavoisier, 2012, pp. 807-820

EUILLET Séverine ; HALIFAX Juliette ; MOISSET Pierre [et al.]. *L'accès à la santé des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance: accès aux soins et sens du soin* [rapport de recherche], Université Paris Ouest Nanterre La Défense, mars 2016, 201 p.
Disponible en ligne sur : https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/recherche_acces_sante_et_sens_du_soin_rapport_final_juin2016.pdf

FLEUR Guy. *La mobilité des adolescents en situation de placement dans le Rhône. L'espace, enjeu d'une action sociale* [thèse de doctorat ; géographie], Université Lyon 2 Lumière, 2015, 509 p.
Disponible en ligne sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-02124681/document>

LOUVET Sylvain, Réal. *Enfants placés : les sacrifiés de la république* [documentaire, DVD], Capa, 2019, 1 h 28 min.

PERSON Tanya. *Étude des motivations de placement en protection de l'enfance à partir de rapports éducatifs et ordonnances judiciaires* [thèse], Université de Rouen Normandie, 2019, 267-XL p.

POTIN Emilie. « **Les déplacés : des enfants placés qui ne trouvent pas de place** », V.S.T, n°2013/3, pp.46-53.

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2013-3-page-46.htm>

POTIN Emilie. « **La place des enfants placés** », *Sens-dessous*, n°13, 2014/1, pp. 59-70.

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2014-1-page-59.htm>

POTIN Emilie. *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Erès, 2012, 218 p.

POTIN Emilie. « **Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil** », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°8, automne 2009, 26 p.

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/sejed/6428>

POTIN Emilie. « **Placement et déplacement social. Expériences et témoignages d'enfants et de leur parents** », *Les cahiers dynamiques*, n°46, avril 2010, pp.63-71.

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2010-1-page-63.htm>

TILLARD Bernadette ; LEMOINE Maryan ; BRUGGEMAN Delphine. « **Itinéraire de place en place : l'exemple de Kelly** », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°8, automne 2009.

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/sejed/6431>

2.2. Aspects particuliers du placement familial

2014. « **Placement familial et séparations : Enjeux des places** » [dossier], *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, n°90, décembre 2014, pp 7-231.

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2014-2.htm>

ANTON PHILIPPON Alice. « **L'accrochage scolaire des jeunes confiés à une famille d'accueil : une réussite atypique au regard des parcours de vie** », Université Côte d'Azur, 2017, 442 p.

Disponible en ligne sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01501461/document>

BERNARD Alexandra ; SANAHUJA Almudena. « **Enfant "corps étranger" placé en famille d'accueil et "processus de greffe : vers un modèle de compréhension des problématiques de rupture de lien** », *Dialogue*, n° 221, septembre 2018, pp. 103-114.

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2018-3-page-103.htm>

CARTRY Jean. *Les parents symboliques*, Dunod, 2012, 204 p.

CHAPON Nathalie, dir. ; PREMOLI Sylvio, dir. *Parentalité d'accueil en Europe : Regards théoriques et pratiques professionnelles*, Presses universitaires de Provence, 2018, 246 p.

CHAPON Nathalie. « **La perception de la famille et des liens chez les enfants confiés** », *Recherches familiales*, n°15 (1), 2018, pp.137-156.

Disponible en ligne sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01810265/document>

CHAPON Nathalie ; NEYRAND Gérard ; SIFFREIN-BLANC Caroline. *Les liens affectifs en famille d'accueil*, Erès, 2018, 312p.

CHAPON Nathalie ; SIFFREIN-BLANC Caroline. *La question des liens en accueil familial. « Qu'est-ce qui fait famille en accueil familial? »* [rapport de recherche], ONPE, 2017, 231 p.

Disponible en ligne sur : https://www.onpe.gouv.fr/system/files/ao/aot2014.chapon_rf.pdf

ETIE Bruno. « **Le placement hors institution : une ressource qui compte** », *Les Cahiers Dynamiques*, 2006/2, pp 51-52

LENZI Catherine ; GRAND David ; FARCY-CALLON Léo. **Du domicile à l'institution. Entre professionnalité et professionnalisation: une ethnographie du placement familial** [rapport de recherche], ONPE, 2016, 265 p.

Disponible en ligne sur :

https://www.onpe.gouv.fr/system/files/ao/rapportonpe_placementfamilial_24032017_0.pdf

MAYAUX François-Xavier ; VIODE Christelle ; DERIVOIS Daniel. « **La dynamique relationnelle entre l'éducateur et l'enfant en contexte de placement familial** », *Annales Médico-Psychologiques, Revue Psychiatrique*, 176 (171), 2018, pp.183-188.

Disponible en ligne sur :

<https://hal-univ-bourgogne.archives-ouvertes.fr/hal-01696290/document>

OUI Anne, dir ; JAMET Ludovic, dir. ; RENUY Adeline, dir. **L'accueil familial : quel travail d'équipe ?** [rapport d'étude], ONPE, juillet 2015, 171 p.

Disponible en ligne sur : https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20150710_af_web_0.pdf

SELLENET Catherine. **Vivre en famille d'accueil : A qui s'attacher ?**, Belin, (Naître, grandir, devenir), 2017, 301 p.

SELLENET, Catherine, « **La complexité du placement familial : un leitmotiv dans le champ de l'enfance** », *Dialogue*, n°167, Fasc. 1, 2005, pp. 51-60.

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2005-1-page-51.htm>

2.3. La question du travail avec les familles

2016. « **L'entourage familial des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance** » [dossier], *La lettre*, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, n°1, février 2016, 6 p.

Disponible en ligne sur : http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONPES_1_Fev2016.pdf

FERRERO Marc. « **Placement d'un enfant en mecs : l'inclusion des parents** », *Le journal des psychologues*, n°349, 2017/7, pp. 75-78

GOUJON Hélène ; HAUDEBAULT Lucie ; MALET Stéphanie. « **La Journée des familles : Pour une nouvelle dynamique** », *Les cahiers dynamiques*, n°73, 2018/1, pp. 85-92

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2018-1-page-85.htm>

GRENUT Isabelle. « **L'enfant abandonné et sa famille d'origine : quel lien après la séparation ? Le cas des Basses-Alpes durant la IIIe République** », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°19, 2017, 67-85.

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/rhei/pdf/4031>

JOINT-LAMBERT Hélène ; EUILLET Séverine ; BODDY Janet [et al.]. « **L'implication des parents dans l'éducation de leur enfant placé. Approches européennes** », *Revue française de pédagogie*, n°187, avril-mai juin 2014, pp. 71-80.

Disponible en ligne sur: <https://journals.openedition.org/rfp/4471>

POTIN Emilie. « **La fille, la mère, l'éducatrice... Trois voix pour raconter l'expérience du placement** », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n°59, 2017/2, pp. 129 à 146

SERAPHIN Gilles, dir. CHARLET Xavier, dir. **Famille, parenté, parentalité et protection de l'enfance. Quelle parentalité partagée dans le placement ? Témoignages et analyses de professionnels**, Observatoire nationale de l'enfance en danger, septembre 2013, 136p.

Disponible en ligne sur : <https://www.cnape.fr/documents/famille-parente-parentalite-et-protection-de-lenfance-quelle-parentalite-partagee-dans-le-placement/>

SECHER Régis. **Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés. Parentalité, précarité et protection de l'enfance**, L'Harmattan, 2010, 208 p.

SITA Chiara. « **Le travail social et éducatif en direction des familles des enfants placés. Une recherche en Italie** ». *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°5, printemps 2008
Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/sejed/2823>

YVOREL Jean-Jacques. « **Placement et travail avec les familles à l'Éducation surveillée de 1945 aux années soixante-dix** », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°19, 2017, pp. 169-184
Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/rhei/pdf/4077>

3. Bien-être et vécu du (dé)placement pour l'enfant

ABILLAMA-MASSON Nada ; DARNAL Aza. "**Comment vivre et se construire ici et là-bas ? Un autre d'eux à trouver pour l'enfant placé**", *Les cahiers de l'Actif*, n° 504-507, août 2018, pp. 329-340

BONNEVILLE-BARUCHEL Emmanuelle. *Les traumatismes relationnels précoces : Clinique de l'enfant placé*, Erès, 2018, 252 p.

BRONSARD Guillaume ; BRUNEAU Nathalie. "**Grandir 'retiré' de sa famille : quelques enjeux cliniques et institutionnels concernant les enfants et les adolescents placés**", *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, n°93, juin 2019, pp. 75-85

CHAIEB Sarra ; DELCROIX Catherine, dir [Thèse de doctorat en sociologie]. *A l'épreuve du placement : renégociations identitaires de personnes issues de familles immigrées ayant été accueillies en protection de l'enfance*, École doctorale Sciences humaines et sociales – Perspectives européennes (Strasbourg), Dynamiques européennes (Strasbourg)

DENECHÉAU Benjamin. *Étude comparative de l'accrochage scolaire des enfants placés en France et en Angleterre. La suppléance familiale à l'épreuve de la question scolaire* [thèse ; éducation], Université Bordeaux 2, 2013, 511 p.
Disponible en ligne sur : <https://hal-upec-upem.archives-ouvertes.fr/tel-01224604/document>

DOTTORI Sandrine ; LORIENTE-JUNG Céline. « **Placement et scolarité : voir autrement, agir autrement** », *Bulletin de la protection de l'enfance*, n°96-97-98-99, août 2018, pp. 18-22

GALOPIN Patrick. « **Pour une protection de l'enfance bien traitante : constats et propositions de psychologues territoriaux...préoccupés** », *Psychologues et psychologies*, n°237, février 2015

GIRAUD Michel. « **Le Travail psychosocial des enfants placés** », *Déviance et société*, vol.29, n°04, décembre 2005, pp.463-485

GRENIER DE LATOUR Elsa de ; EZ-ZAJJARI Siham ; VANHALST Julie. « **Adolescents de l'exil et dé-placement dans le judiciaire : Au cœur d'une clinique en construction** », *Les Cahiers dynamiques*, n°74, 2018/2, pp. 92-100

LEROUX Elisabeth. *Parcours de réussite scolaire de jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance : conditions et modalités d'expression du processus de résilience* [thèse, éducation], Université de Haute Alsace -Mulhouse, 2016, 515 p.
Disponible en ligne sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01483776/document>

MOYANO Olivier. « **Le jeune enfant placé** » in *L'investigation du psychologue à la protection judiciaire de la jeunesse : 15 études de cas*, In Press, 2020, pp. 19-34

PAQUETTE Mélissa ; TERRADAS Miguel M. « **Les relations d'objet et le jeu libre chez les enfants en situation de placement ayant vécu des traumatismes relationnels précoces** », *Devenir*, vol. 30, 2018/2, pp. 125 à 146

POIRIER Marie-Andrée, dir.; CLEMENT Marie-Eve, dir. **Jeunesse en tête : Au-delà du risque de maltraitance, les besoins de développement des enfants**, Presses de l'université du Québec, 2015, 238 p.

TOUSSAINT Emmanuelle ; FLORIN Agnès ; SCHNEIDER Benôit [et al.]. « **Attachement, problèmes de comportement et qualité de vie d'enfants accueillis en foyer** », [6ème Colloque du RIPSIDEVE], *Actualités de la Psychologie du développement et de l'Éducation*, mai 2013, pp.119-127.
Disponible en ligne sur : <https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-01018795/document>

SARHHEL Maysoon ; DRIEU Didier, dir. **Attachement des jeunes adultes antérieurement placés en famille d'accueil : contribution de leurs parcours de placement ainsi que de leur perception du soutien des parents d'accueil : validité psychométrique d'une version française de la mesure de qualité d'attachement adulte MAQ-Fr** [thèse ; psychologie], École doctorale homme, sociétés, risques, territoire (Caen), Université de Caen Normandie, Laboratoire de psychologie Caen Normandie, 2018, 301 p.

4. Diversification des modes de prise en charge, innovations et alternatives au placement

2016. « **AEMO/AED : Alternatives au placement de l'enfant** » [dossier], *Empan*, n°103, septembre 2016, pp 9-93

BREUGNOT Pascale. **Les innovations socio-éducatives : Dispositifs et pratiques innovants dans le champ de la protection de l'enfance**, Presses de l'école des hautes études en santé publique, 2011, 315 p.

CAPELIER Flore. « **L'aed et l'aemo : approche juridique d'une alternative au placement** », *Empan*, n° 103, 2016/3, pp. 22 à 27

DARY Ségolène ; PADIEU CLAUDINE. « **Les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés : Face à l'urgence, des départements innovent** », *La lettre de l'Odas*, janvier 2018, 20p.
Disponible en ligne sur : http://odas.net/IMG/pdf/lettre_de_l_odas_mna_2018-2.pdf

DUCHESNE Martine ; GOURIOU Fabien ; LECAPLAIN Patrick [et al.]. « **Le développement de stratégies de prévention en Protection de l'enfance : résultats et enseignements d'une recherche-action en Ille-et-Vilaine** », *Le sociographe*, n°61, janvier 2018, pp. XXV – XLIX.
Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2018-1-page-XXV.htm?contenu=article>

DURIN Stéphane. **Protection de l'enfance : Nouveaux modes de prise en charge**, Territorial éditions (Les essentiels), 2018, 111p.

FILIPPI Jessica. « **Expérimenter l'uead. Vers une thérapie familiale multidimensionnelle ?** », *Les Cahiers Dynamiques*, n°67, 2016/1, pp. 114- 123
Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2016-1-page-114.htm#s1n4>

GANNE Claire, dir. ; THIERY Nathalie, dir ; KHAYAT Julien, collab. **Les interactions parents – enfants – professionnel.le.s en centre parental: contextes institutionnels, processus et effets** [rapport de recherche], Centre de Recherche Education et Formation, Université Paris Nanterre, octobre 2017, 119 p.
Disponible en ligne sur : https://www.onpe.gouv.fr/system/files/ao/ao2015.ganne_rapport.pdf

LECAPLAIN Patrick. « **Des références partagées pour des alternatives au placement du bébé en danger** », *Empan*, n°111, 2018/3, pp. 29-36

MAHIER Jean-Pierre, dir. ; STELLA Salavatore, dir. **Protection de l'enfance : la diversification dans tous ses états !** [Assises du CNAEMO (Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert), Evreux (23,24 et 25 mars 2016)], Erès (les dossiers d'Empan), 2019, 247 p.

MARTIN Fanny. « **Qu'est-ce que tu fais chez moi ? Le phd : placement avec hébergement à domicile** », *Les Cahiers dynamiques*, n°73, novembre 2018, pp.93-99

POTIN Emilie, intw. **La protection de l'enfance face aux enjeux des usages du numérique**, Université Rennes 2, mars 2019.

Disponible en ligne sur : <https://www.univ-rennes2.fr/article/protection-lenfance-face-aux-enjeux-usages-numerique>

VERDIER Pierre ; DAADOUCHE Christian. « **Accompagner : la diversification des modes d'intervention** » in *De la protection de l'enfance à la protection de l'enfant*, 3^e édition, juin 2018, Berger Levrault, pp. 139-168

TILLARD Bernadette ; MOSCA Sarah. « **Les travailleurs sociaux et le placement de l'enfant chez un proche** », *Recherche Familiale*, n°16, 2019, pp.25-36.

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2019-1-page-25.htm?contenu=article>

TILLARD Bernadette ; MOSCA Sarah. **Enfants confiés à un proche dans le cadre de la protection de l'enfance** [rapport de recherche], ONPE, 2016, 127 p.

Disponible en ligne sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01426825/document>

5. Le placement dans les structures de la protection judiciaire de la jeunesse

5.1. Perspectives historiques

BOURQUIN Jacques. « **Une maison de correction : La colonie de Belle-Île-en-Mer 1880-1945** », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, hors-série, 2007, pp. 259-265

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/rhei/pdf/3021>

BOURQUIN Jacques. « **De la correction à l'éducation. Aniane, une institution pour mineurs** », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, Hors-série, 2007, pp. 219-258

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/rhei/pdf/3020>

THOMAZEAU Anne. « **Violence et internat : les centres de rééducation pour filles, en France, de la Libération au début des années 1960** », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°9, 2007, pp. 107-125.

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/rhei/pdf/2163>

THOMAZEAU Anne. « **Entre éducation et enfermement : le rôle de l'éducatrice en internat de rééducation pour filles, de la Libération au début des années 1960** », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°7, 2005, pp. 147-171.

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/rhei/pdf/1108>

YVOREL Jean-Jacques. « **Brève histoire de l'hébergement des mineurs de justice** », *Les Cahiers Dynamiques*, n° 37, 2006/1, pp. 24 à 27

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2006-1-page-24.htm>

5.2. Autour des pratiques

2015. « **Le placement des enfants et des adolescents** » in *Justice, délinquance des enfants et des adolescents : Etat des connaissances. Actes de la journée du 2 février 2015*, Ministère de la justice, mai 2015, pp. 87-90

Disponible en ligne sur : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/154000354.pdf>

2011. « **L'éducation en milieux fermés** » [dossier], *Les Cahiers Dynamiques*, n°52,2011/3, pp. 19-130

2006. « **Entre placement judiciaire et hébergement éducatif (1)** » [dossier], *Les Cahiers Dynamiques*, n° 37, 2006/1, pp.24-79

2006. « **Entre placement judiciaire et hébergement éducatif (2)** » [dossier], *Les Cahiers Dynamiques*, n° 38, 2006/2, pp.18-81

BOIT Magali ; VILLENEUVE Mickael. "**Innover dans l'accompagnement des jeunes placés : L'uehd-r de Roanne**", *Les Cahiers dynamiques*, n°67, juillet 20016, pp. 106-114.

BRZEGOWY Marc. « **Le placement collectif à la Protection judiciaire de la jeunesse** », in *Le placement des enfants*, Erès, 2014, pp. 267-287

CONSTANT Hélène ; MOUSSET Stéphanie. « **Clinique du placement auprès des adolescents délinquants** », *Le journal des psychologues*, n°373, 2020/1, pp. 28-32

DESCOUBES Benoît ; PHAURE Frédéric. « **Aménagements des peines d'incarcération à l'égard des mineurs. Sans les murs...** », *Les cahiers dynamiques*, n°41, 2008/1, pp. 57-60

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2008-1-page-57.htm>

GENY Romain. « **Réponse éducative** » de la pjj et conversion des habitus », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°2, automne 2006

GUARNACCIA C ; GIANNONE F. ; SALES-VUILLEMIN, E. « **Les foyers de protection judiciaire de la jeunesse et la prise en charge des jeunes auteurs de délit : représentations sociales et réflexions autour de groupes d'adolescents et d'éducateurs** », *Pratiques psychologiques*, Vol-24- 4, Décembre 2018, pp. 375-387

GUY Fleur. « **Entre mise à distance et proximité : la dimension spatiale du placement des mineurs dans le Rhône** », *Carnets de géographies*, n°3, 2011

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/cdg/pdf/2138>

JAMET Ludovic. « **Les mesures de placement de mineurs « délinquants » : entre logiques institutionnelles et stigmatisation du public** », *Sociétés et jeunesses en difficultés*, n°9, Printemps 2010

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/sejed/6689>

MULLIEZ Damien. « **L'évolution de l'approche du placement à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse : un outil de l'action d'éducation à diversifier** » in *Le placement des enfants*, 2014, Erès, pp.53-66

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE GRAND NORD. **Mineurs sous-main de justice** [webdoc], 2019

Disponible en ligne sur: <https://www.mineurs-sous-main-de-justice.fr>

SALLEE Nicolas, **Eduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs**, EHESS, 2016., 232 p.

SANZANNE Jean ; BODIN Dominique. « **Éduquer les jeunes délinquants en centre pénal : des motifs de placement au cœur de dynamiques complexes** », *Déviance et société*, vol.44, 2020/1, pp. 11-141

6. Le placement en Centre éducatif renforcé et Centre éducatif fermé

- ALET Danièle, réal. **Centre spécial pour filles rebelles** [documentaire], Noon, 2007
- ANCELIN Clémence, réal. **Le cri est toujours le début d'un chant** [documentaire], Les alchimistes, 2018
- BETILLE Virginie, réal. **La vie devant eux** [documentaire], Chasseur d'étoiles, France télévisions, 2017
- BENQUET Patrick, réal. **Au premier faux pas** [documentaire], ADR, 2004
- BRONSARD Guillaume ; BOYER Laurent. **Etude médico-psychologique d'adolescents placés en Centre Educatif Fermé en France** [rapport de recherche], Université Aix-Marseille II, UBO, septembre 2019, 72 p.
Disponible en ligne sur : <https://www.cnape.fr/documents/guillaume-bronsard-etude-medico-psychologique-dadolescents-places-en-centre-educatif-ferme-en-france/>
- CARLOS Rita. « **Espaces autorisés et autorité des places : des déplacements aux trajectoires des acteurs en Centre éducatif fermé** », *Champ pénal*, n°20, 2020.
Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/champpenal/11856#toc>
- CHANTRAINE Gilles ; SALLEE Nicolas, « **Éduquer et punir. Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pour mineurs** », *Revue française de sociologie*, n°54, 2010, pp. 437-464.
- DARNAUD Yves. « **Centre éducatif fermé, vous avez dit « fermé » ?** », *Le sociographe*, n° H-S 8, 2015/5, pp. 55-70
- GOGUEL d'Allondans Thierry. Dir. **Education renforcée : La prise en charge des mineurs délinquants en France**, Téraèdre, 2008, 138 p.
- GUYOT Pierre-Alain. « **Ruptures et rites en centre éducatif renforcé** », *VST - Vie sociale et traitements, revue des CEMEA*, n°93, 2007/1, pp 100-106
- HALLAK Benaïssa. **Les centres éducatifs fermés : Entre logique pénitentiaire et logique éducative**, Editions du cygne, 2015, 179p.
- MAUCORT Pauline ; GILLON Gaël, réal. **Les mauvaises filles du Centre Educatif Fermé de Doudeville**, France Culture (L'expérience, le podcast original), 2019
Disponible en ligne sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/l'experience-le-podcast-original/les-mauvaises-filles-du-centre-educatif-de-doudeville>
- MAUCORT Pauline ; GILLON Gaël, réal. **Les enfants enfermés ou l'éducation sous contrainte** [série radiophonique], France Culture (LSD, la série documentaire), 2019
Disponible en ligne sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/series/les-enfants-enfermes-ou-leducation-sous-contrainte>
- PIGHETTI Olivier, Réal. **Sales mômes** [documentaire], Piments pourpres productions, 2004
- RIVOLLIER Adrien. **Point de chute** [documentaire], Cocottesminute, CEMEA , 2005
- SICOT François ; MAIGNE Nicolas. « **Les CER, un placement (pénal) parmi d'autres ?** », *Empan* n° 59, 2005/3, pp. 91-104
Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-empan-2005-3-page-91.htm>
- VUATTOUX Arthur. « **Les centres éducatifs fermés pour les adolescents sont-ils une alternative à la prison ?** », *Mouvements*, n°88, 2016/4, pp. 117-123

7. La prise en charge dans un cadre militaire

1997. « **Encadrer les jeunes délinquants : stages de réinsertion "JET" (Jeunes en équipe de travail)** », *Revue de la Gendarmerie nationale*, n° 186, 1997, pp. 19-21.

2011. « **Les éducateurs spécialisés face à l'encadrement militaire des mineurs délinquants** » [sujet en podcast, en ligne], France Culture, octobre 2011.

Disponible en ligne sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-choix-de-la-redaction-13-14/les-educateurs-specialises-face-lencadrement-militaire-des>

2011. « **Encadrement militaire des mineurs délinquants : vraie solution ou effet d'annonce ?** » [sujet en podcast, en ligne], France Inter, octobre 2011.

Disponible en ligne sur : <https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-04-octobre-2011>

AUJAMES Paul. « **Les Jeunes en Équipe de Travail (JET)** [partie du dossier : « Mineurs délinquants. Des textes fondateurs aux nouvelles pratiques éducatives »], *Sauvegarde de l'enfance*, vol. 53-5, 1998, pp.322-325)

GUILLOU Sophie. « **L'EPIDE élargit sa mission** », *defense.gouv.fr*, février 2012.

Disponible en ligne sur : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/l-epide-elargit-sa-mission>

KOUNASSO Michel Ange. "**Un environnement militaire pour recadrer une jeunesse en décrochage : Enquête dans un dispositif EPIDE**", *Agora débats/jeunesse*, n°82, 2019/2, pp. 111-126

LE CORRE Aziliz. « **Michel Goya: « Le rôle de l'armée n'est pas d'éduquer les jeunes délinquants »** », *lefigaro.fr*, 2 septembre 2020.

Disponible en ligne sur : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/michel-goya-le-role-de-l-armee-n-est-pas-d-eduquer-les-jeunes-delinquants-20200902>

MUCCHIELLI Laurent. « **Encadrement militaire des mineurs délinquants : une loi de circonstance** » in *Vous avez dit sécurité ?*, *Champ social*, 2012, pp. 163-166

PELCHAT Michel ; MASSERET Jean-Pierre. *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée le 10 février 2003 par une délégation chargée d'étudier l'expérimentation en métropole du soutien militaire à l'insertion des jeunes*, Sénat, juillet 2003, 34 p.

Disponible en ligne sur : <https://www.senat.fr/rap/r02-380/r02-3801.pdf>

PLANTET Joël. « **Des "délinquants" bordés par des militaires** », *Lien Social*, n°1035, octobre 2011

Disponible en ligne sur : <https://www.lien-social.com/Des-delinquants-bordes-par-des-militaires>

JAMBON Antoine. « **L'encadrement militaire, un remède contre la délinquance des jeunes ?** » [entretien avec Eric CIOTTI et Laurent MUCCHIELLI], *Union sociale*, n°252, décembre 2011, pp. 26-28

RONGE Jean-Luc. « **Armée, jeunesse, prévention, insertion, l'association n'est pas nouvelle...** », *Journal du droit des jeunes*, n°264, 2007/4, pp. 34-37

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2007-4-page-34.htm>

ZAFFRAN Joël. « **Raccrocher et s'accrocher à un internat d'inspiration militaire. Le cas des décrocheurs scolaires qui s'engagent à l'EPIDE** », *Revue française de sociologie*, vol. 56, pp. 331-35

ZAFFRAN Joël. « **La force de la forme. Discipline et socialisation des jeunes sans diplôme en internat d'inspiration militaire** », *Formation emploi*, n°48, 2019/4, pp. 47-67

8. Le placement sous contrainte pour soins

AYOUN Patrick. « **L'hospitalisation à temps complet des adolescents et ses indications en psychiatrie** », *L'information psychiatrique*, vol.84, 2008/7, pp. 701-707

BACON-DUSSAULT Malaïka. « **Les placements de mineurs en centres psychiatriques en vertu des lois provinciales de protection de l'enfance : considérations judiciaires** », *Revue de l'université de Moncton*, Volume 46, Numéro 1-2, 2015, pp. 229–242.

Disponible en ligne sur : <https://www.erudit.org/fr/revues/rum/2015-v46-n1-2-rum02954/1039038ar/>

BOTBOL Michel ; CHOQUET Luc-Henry ; GROUSSET Jocelyne and al. « **Ordonnance de Placement Provisoire et Obligation de soins en Psychiatrie de l'Adolescent** », *Psychiatrie*, II-2010, n° 142, 2010

EGLIN M. « **Le soin contraint de l'enfant et de l'adolescent dans un cadre judiciaire** », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, vol. 67, septembre-octobre 2019, pp. 247-250

LOGIVIERE Xavier de ; PRISSETTE Gaëtan ; VAN MARIS François et al. « **Refus de soins du mineur non accompagné, notamment étranger** », *La Presse Médicale Formation*, Vol.1-1, mars 2020, pp. 11-16

MANAOUIL Cécile ; BERLY Agathe. « **Les soins sans consentement chez les mineurs** », *La Presse Médicale Formation*, 25 septembre 2020 [accès restreint en ligne avant publication]

ROCHET T. ; VILLAR R. de. « **La contention et l'isolement de l'adolescent violent : entre légalité et légitimité** », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, Vol. 50-6–7, novembre 2002, pp. 453-457

RONGE Jean-Luc. « **L'hospitalisation sous contrainte des enfants : des droits en mode mineur** », *Journal du droit des jeunes*, N° 354-355, 2016/4-5, pp. 26-39

VERNET Alain ; HENIN Michel. « **Droits de l'enfant et hospitalisation des mineurs en psychiatrie** » in *Passage à l'acte : entre perversion et psychopathie*, L'Harmattan, 2002, pp. 247-279

WELNIARZ Bernard. « **Soins sans consentement pour les mineurs** », *Perspectives psy*, vol 48, 2009/1, pp.38-43

9. La question de la sortie de prise en charge

BANDEL Katy. « **Le placement des jeunes dans l'année de leur majorité : quel sens à l'accompagnement en MECS ?** », *FORUM revue de la recherche en travail social*, n°156, février 2019, pp. 50-53

BEST Alice ; BARONNET Juliette. « **Aux portes de la rue : les sortants de la protection de l'enfance** », *Recherche Sociale*, n°227, juillet 2018, 78 p.

CARIS Rozenn. "**Penser l'après pour les jeunes placés en foyers**", *VST*, n°141, mars 2019, pp 108-114

CNAPE. **L'après CER : créer les conditions d'une véritable (ré)insertion**, CNAPE, septembre 2016, 52 p.
Disponible en ligne sur : <https://www.cnape.fr/documents/lapres-cer-creer-les-conditions-dune-veritable-reinsertion/>

CROST Monique ; DONATI Pascale ; DUMARET Annick-Camille. « **Sortie d'un placement à long terme et modes d'accès à l'indépendance** ». *Revue internationale de l'éducation familiale*, 2009, n°26, pp.15-34. Disponible en ligne sur : <https://www.hal.inserm.fr/inserm-00469584/document>

DEMBELE Moriké ; TOGOLA Kawelé, « **Typologie des trajectoires d'insertion sociale des jeunes après un placement à l'enfance dans le District de Bamako (Mali)** », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°19, automne 2017.

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/sejed/8494>

DE BRUYN Florence ; CHOQUET Luc-Henry ; THIERUS Lydia. « **13. Les « sorties » des mineurs de la délinquance à l'issue d'un séjour en centre éducatif fermé** » in *Les sorties de délinquance*, 2012, pp.279-298

DUMARET Annick-Camille ; DONATI Pascale ; CROST Monique. « **Entrée dans la vie adulte d'anciens placés en village d'enfants : Fin des prises en charge et parcours d'accès à l'autonomie** », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 8, automne 2009.

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/sejed/6432>

FRECHON Isabelle ; BREUGNOT Isabelle. « **L'entrée dans la vie adulte des jeunes pris en charge par le système de protection de l'enfance : Les apports de la recherche sur la sortie de placement et ses conséquences** », *Agora débats/jeunesses*, n° 86, 2020/3, pp. 111 à 126

FRECHON Isabelle ; MARPSAT Maryse. « **Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement** », *Economie et statistique*, n°488-489, 2016, 37-68.

Disponible en ligne sur : https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2016_num_488_1_10710

FRECHON Isabelle. *Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif* [thèse ; sociologie] Université de Nanterre - Paris X, 2003, 561 p.

Disponible en ligne sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00989328/document>

GOYETTE Martin ; ROYER Marie-Noëlle. « **Interdépendance des transitions vers l'autonomie de jeunes ayant connu un placement : le rôle des soutiens dans les trajectoires d'insertion** ». *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 8, automne 2009.

Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/sejed/6434>

HELFTER Clémence. « **La transition à l'âge adulte après une mesure de protection. Journée d'étude internationale 10 octobre 2013, Musée social-Cédias** », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°115, 2014, pp. 87-91.

Disponible en ligne sur : https://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2014_num_115_1_2973

LACROIX Isabelle. "Les associations d'anciens placés : des intermédiaires dans l'accès aux droits sociaux des jeunes sortant de la protection de l'enfance ?", *Agora débats/jeunesse*, n° 74, septembre 2016, pp. 89-100

PAUGAM Serge ; ZOYEM Jean-Paul ; TOUAHRIA-GALLARD Abdia. *Le placement durant l'enfance : quelle influence à l'âge adulte ?* [rapport de recherche], ONED, mai 2010, 92 p.

Disponible en ligne sur : <https://www.onpe.gouv.fr/system/files/ao/rapport%20final%20paugam%20ao2008.pdf>

SOURMAIS Laure. ; PALLEZ Audrey. « **Mieux préparer et accompagner les « jeunes sortants » de la protection de l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse pour une réelle inclusion sociale** », *Vie sociale*, n° 12, décembre 2015, pp. 185-201

SOURMAIS Laure ; SCHAFFHAUSER LISE-MARIE. « **Préparer et accompagner les jeunes sortant de la protection de l'enfance vers l'autonomie** » [dossier], *Forum des sauvegardes*, n°66, juillet 2014, pp. 15-21

10. Perspectives internationales

2015. « **L'évolution des justices des mineurs en Europe** » in *Justice, délinquance des enfants et des adolescents : Etat des connaissances. Actes de la journée du 2 février 2015*, Ministère de la justice, mai 2015, pp. 48-53

Disponible en ligne sur : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/154000354.pdf>

2015. **Mesures de substitution à la détention. Mise en place d'un service spécialisé de placement en famille d'accueil pour les enfants en conflit avec la loi**, British Association for Adoption & Fostering, 2015, 278 p.

Disponible en ligne sur :

https://www.eurochild.org/fileadmin/public/06_Projects/Past/Alternatives_to_custody/ATC_French_rev_web_21_July_2015.pdf

C.-DUBE Roxanne ; F.-DUFOUR Isabelle. "Le désistement du crime des adolescents judiciairisés "multiproblématiques" soumis à une ordonnance différée de placement et de surveillance", *Crimonologie*, Vol.53-1, 2020, pp. 253–280

Disponible en ligne sur : <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2020-v53-n1-crimino05397/1070509ar.pdf>

CROLLEN Marie-Claude. « **Une expérience en Belgique : Braine-le-Château** » in *Protection de l'enfance et diversités européennes* [Actes de colloque du Dispositif expert régional pour adolescent en difficulté], Petite capitale éditions, 2003, pp.327-334

ESPINOSA Erin M. ; SORENSEN Jon R. ; LOPEZ Molly A. « **Youth Pathways to Placement: The Influence of Gender, Mental Health Need and Trauma on Confinement in the Juvenile Justice System** », *Journal of Youth and Adolescence*, vol 42, 2013, pp. 1824–1836

FABRY Philippe. « **Placement familial, une comparaison France-Belgique** », *Journal du droit des jeunes*, n°336, 2014/6, pp.16-18

KEMPKER Samantha M. ; SCHMIDT Adam T. ; ESPINOSA Erin M. "Understanding the Influence of Mental Health Diagnosis and Gender on Placement Decisions for Justice-Involved Youth", *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 46-7, 2017, pp. 1562–1581

LANCTOT Nadine. "Cultiver le soutien social chez les jeunes femmes ayant été placées en centre de réadaptation : quand la méfiance s'en mêle" in *Les paradoxes de la transition à la vie adulte : Perspectives croisées*, Hermann, Presses universitaires de Laval, 2019, pp. 147-164

LEMONDE Lucie. « **Le Taux de placement des jeunes en institution : l'écart entre la Belgique et le Québec** », *Criminologie*, vol.36, n°1, 2003, pp.177-198

Disponible en ligne sur : <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2003-v36-n1-crimino527/006559ar.pdf>

MAZZOCCHETTI Jacinthe. « **Filles en institutions. Un placement à risque ?** » *VST - Vie sociale et traitements, revue des CEMEA*, n°106, 2010/2, pp. 64-70

Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2010-2-page-64.htm#>

MAZZOCCHETTI Jacinthe. *L'adolescence en rupture : le placement au féminin. Une enquête de terrain*, Académia-Bruylant, 2005, 170 p.

RESELLINI Jean-Pierre. « **La surveillance des prisons et des lieux de placement pour mineurs** » in *Justice Juvénile : les Fondamentaux*, Institut international des droits de l'enfant, 2016, pp 417-435

Disponible en ligne sur : <https://www.childsrights.org/publications/publications-ide/988-la-prise-en-charge-des-mineurs-delinquants-quelques-eclairages/download>

RURKA Anna ; DEFAYS Christian. « **« Viens chez nous lorsque tu seras guéri(e). » Le renvoi du jeune de l'établissement comme une antithèse de l'acte éducatif : perspectives internationales**», *Connexions*, n°96, 2011/2, pp.91-104

RYAN Joseph P. ; PERRON Brian E. ; HUANG Hui. « **Child Welfare and the Transition to Adulthood: Investigating Placement Status and Subsequent Arrests** », *Journal of Youth and Adolescence*, vol.45-1, 2016, pp. 172–182

TANGE Carrol. *Le placement des enfants : une bienveillance à risque*, De Boeck, 2003, 180 p.

TILLARD Bernadette, dir. ; RURKA Anna, dir. **Du placement à la suppléance familiale : Actualité des recherches internationales**, L'Harmattan (Savoir et formation), 2010, 154 p.

VOLKER Mallöry. « **Le placement des enfants en danger en Allemagne** » in *Le placement des enfants*, 2014, Erès, pp. 75-84

11. Témoignages

DUHAMEL Pierre. **Le bal des aimants : ou le parcours d'un enfant placé**, L'Harmattan, 2017, 227p.

DUROUSSET Adrien. **Placé, déplacé : De familles d'accueil en foyers, le combat d'un enfant sacrifié**, Michalon, 2016, 203 p.

CADOUX Pierre, dir. ; DOMANGE Claude, dir. **Quand j'étais petit, on m'a retiré de ma famille : Paroles de témoins**, Presses de l'école des hautes études en santé publique, 2015, 221 p.

CORON Guillaume. **Vérités plurielles : confiés à l'aide sociale à l'enfance, quatre jeunes témoignent**, L'Harmattan, 2017, 97 p.

LEUENBERGER Marco, ed. ; SEGLIAS Loretta, ed. **Enfants placés, enfances perdues**, Editions d'en Bas, 2009, 283 p.

MOREAU Sophie. **Oeil pour oeil, clan pour clan : Journal d'une éduc de la PJJ**, Erès, 2020, 219 p.

LYES. **Dans l'enfer des foyers**, Flammarion, 2014, 257 p.

RIOS PALMA Ketty. **Itinéraire d'un enfant placé** [documentaire], 416 prod., 2017, 55 minutes

12. Travaux de mémoires professionnels et dossiers d'expertises (ENPJJ)

ADHAL Samia. **(Dé)placements de familles naturelles en familles d'accueil : L'accompagnement du jeune et de sa famille dans le cadre d'un placement familial**, ENPJJ, 2018, 92 p.

BAERT Hélène. **Le sens du placement**, ENPJJ, 2018, 151 p.

BELKHIRI Farid. **La fugue des mineurs : quel message à travers la fuite ? : Comment l'éducateur se sert de la communication comme outil éducatif pour limiter la fugue des mineurs placés en UEHC ?**, ENPJJ, 2020, 55 p.

CARON Alexis. **Entre le respect de l'autorité parentale et le soutien à la parentalité : Comment accompagner les parents durant le placement au pénal d'un mineur sous-main de justice ?**, ENPJJ, 2018, 76 p.

CERISUELA Marion. **L'attention du directeur à l'égard des titulaires de l'autorité parentale : Concilier paradigmes du placement et participation des parents : un paradoxe ?**, ENPJJ, 2017, 55 p.

DA COSTA Gregory. **La recherche de l'adhésion des jeunes placés en UEHC : Du travail sur autrui au travail avec autrui**, ENPJJ, 2014, 81 p.

DEFONTAINE LIEBART Coraline. **Parcours de vie versus parcours du combattant : Le rôle de l'équipe éducative pour favoriser la socialisation et l'insertion des jeunes placés en UEHC**, ENPJJ, 2020, 117 p.

- EL MECHOURI Caroline. *Le placement familial à la Protection Judiciaire de la Jeunesse : L'impact des représentations sur la prise en charge éducative*, ENPJJ, 2015, 108 p.
- FACON Aurélie. "Je crie donc je suis " ? : Appréhender les passages à l'acte et les cris des mineurs placés au Centre Educatif Fermé comme l'expression du "Je", ENPJJ, 2017, 87 p.
- GINTRAND Guillaume. *Garantir le fonctionnement d'un Établissement de Placement Éducatif : L'enjeu des rituels éducatifs et managériaux*, ENPJJ, 2018, 55 p.
- GISDAL Audrey. *Famille et professionnel à l'épreuve de l'intervention judiciaire : La place et les enjeux de la relation parent-professionnel dans le cadre d'un placement pénal*, ENPJJ, 2017, 88 p.
- GROS-DUBOIS Doris. Le règlement de fonctionnement en UEHC : Un texte à l'épreuve de la vie en collectivité, ENPJJ, 2015, 57 p.
- HAMDANE Youssef. *Comment permettre à une équipe pluridisciplinaire en hébergement (UEHC) de réinvestir un cadre existant ?*, ENPJJ, 2018, 18 p.
- JOURDE Charlotte. *La chambre au sein d'une UEHC : Un espace d'accompagnement individualisé à dimension humaine*, ENPJJ, 2018, 89 p.
- LALLEMAND Cassandre. *L'investissement du lieu de placement par les jeunes : Projet participatif d'aménagement de la pièce collective du foyer*, ENPJJ, 2018, 86 p.
- LANOY Ludivine. « *Le rôle des émotions dans la prise de décisions : Quelle place donne-t-on aux émotions des jeunes pris en charge dans nos structures d'hébergements ? Comment leurs émotions peuvent impacter certaines de leurs décisions ? Quels accompagnements sont nécessaires au développement émotionnel de ces jeunes ?* », ENPJJ, 2020, 54 p.
- LEDUC Charlène. *La rénovation de l'estime de soi des adolescents placés à l'UEHC : L'accompagnement au quotidien au service de la prise en compte de leurs besoins fondamentaux*, ENPJJ, 2020, 62 p.
- LIMARE Enola. *Le jeune et la construction de liens dans un placement en famille d'accueil : Que représente le "nous" pour le jeune placé ?*, ENPP, 2020, 58 p.
- MEDERBEL Farida. *"J'peux donner mon avis" : L'estime de soi et la contenance éducative : une formule gagnante pour valoriser les jeunes placés en UEHC*, ENPJJ, 2020, 191 p.
- PAKENHAM Marion. *Besoins d'ado, besoins sexo : L'approche centrée sur les besoins des mineurs placés en UEHC en matière de vie affective et sexuelle*, ENPJJ, 2020, 55 p.
- PRUVO Julien. *L'articulation hébergement - milieu ouvert au prisme de leurs représentations réciproques : Le directeur d'établissement de placement éducatif - ligament interservices*, ENPJJ, 2019, 57 p.
- ROLLAND Nadine. *Le RUE promoteur d'une nouvelle modalité de prise en charge : Le placement éducatif à domicile*, ENPJJ, 2015, 29 p.
- ROUSSEAU Marina. *La démocratie participative en UEHC : Un outil pour favoriser la participation dans un lieu de placement contraint*, ENPJJ ? 2017, 73 p.
- SERAIS Juliette. *L'insertion des jeunes placés en UEHC : Comment l'éducateur en UEHC peut-il faciliter le rattachement scolaire et/ou professionnel des jeunes placés ?* ENPJJ, 2019, 56 p.

Annexes

Les mémoires référencés en annexe de la contribution du service de la Recherche et de la Documentation de l'ENPJJ sont présentés par ordre alphabétique d'auteur.e.

La sélection des mémoires ayant été faite en 2 temps, leur analyse a été réalisée différemment selon les séries. Pour 11 mémoires, les chercheur.e.s et chargée d'études du SRD ont analysé les objectifs du mémoire, la méthodologie employée, l'échantillon sollicité, l'expérimentation élaborée et les conclusions. Les délais ayant été plus courts pour les 13 autres mémoires, seuls les problématiques, hypothèses de recherche et résumés ont été relevés.

Pour identifier les mémoires au niveau des annexes et dans la synthèse, il est possible de se référer au numéro des mémoires. La fonction de l'auteur.e est intégrée au numéro pour plus de facilité de lecture :

ME1

Mémoire d'Educateur

MD5

Mémoire de Directeur

MR13

Dossier d'expertise de Responsable d'unité éducative

N° du mémoire	NOM de l'auteur	Titre du mémoire	Fonction	Promotion	Page
ME1	ADHAL Samia	(Dé)placements de familles naturelles en familles d'accueil : L'accompagnement du jeune et de sa famille dans le cadre d'un placement familial	FSE	2016-2018	48
ME2	BAERT Hélène	Le sens du placement	FSE	2016-2018	51
ME3	BELKHIRI Farid	La fugue des mineurs : quel message à travers la fuite ? Comment l'éducateur se sert de la communication comme outil éducatif pour limiter la fugue des mineurs placés en UEHC ?	FSE	2018-2020	53
ME4	CARON Alexis	Entre le respect de l'autorité parentale et le soutien à la parentalité : Comment accompagner les parents durant le placement au pénal d'un mineur sous-main de justice ?	FSE	2016-2018	54
MD5	CERISUELA Marion	L'attention du directeur à l'égard des titulaires de l'autorité parentale : Concilier paradigmes du placement et participation des parents : un paradoxe ?	FSD	2015-2017	57
ME6	DA COSTA Grégory	La recherche de l'adhésion des jeunes placés en UEHC : Du travail sur autrui au travail avec autrui	FSE	2012-2014	59
ME7	DEFONTAINE LIEBART Coraline	Parcours de vie versus parcours du combattant : le rôle de l'équipe éducative pour favoriser la socialisation et l'insertion des jeunes placés en UEHC	FSE	2018-2020	60
ME8	EL MECHOURI Caroline	Le placement familial à la Protection judiciaire de la jeunesse : L'impact des représentations sur la prise en charge éducative	FSE	2013-2015	61
ME9	FACON Aurélie	« Je crie donc je suis » ? : Appréhender les passages à l'acte et les cris des mineurs placés au Centre Educatif Fermé comme l'expression du « je »	FSE	2015-2017	64
MD10	GINTRAND Guillaume	Garantir le fonctionnement d'un Etablissement de Placement Educatif : L'enjeu des rituels éducatifs et managériaux	FSD	2016-2018	65
ME11	GISDAL Audrey	Famille et professionnel à l'épreuve de l'intervention judiciaire : La place et les enjeux de la relation parent-professionnel dans le cadre d'un placement pénal	FSE	2015-2017	67
ME12	GROS-DUBOIS Doris	Le règlement de fonctionnement en UEHC : Un texte à l'épreuve de la vie en collectivité	FSE	2013-2015	70
MR13	HAMDANE Youssef	Comment permettre à une équipe pluridisciplinaire en hébergement (UEHC) de réinvestir un cadre existant ?	RUE	2017-2018	71
ME14	JOURDE Charlotte	La chambre au sein d'une UEHC : Un espace d'accompagnement individualisé à dimension humaine	FSE	2016-2018	72
ME15	LALLEMAND Cassandre	L'investissement du lieu de placement par les jeunes : projet participatif d'aménagement de la pièce collective du foyer	FSE	2016-2018	73
ME16	LANOY Ludivine	Le rôle des émotions dans la prise en charge : Quelle place donne-t-on aux émotions des jeunes pris en charge dans nos structures d'hébergements ? Comment leurs émotions peuvent impacter certaines de leurs décisions ? Quels accompagnements sont nécessaires au développement émotionnel de ces jeunes ?	FSE	2018-2020	75

ME17	LEDUC Charlène	La rénovation de l'estime de soi des adolescents placés en UEHC : L'accompagnement au quotidien au service de la prise en compte de leurs besoins fondamentaux	FSE	2016-2018	76
ME18	LIMARE Enola	Le jeune et la construction de liens dans un placement en famille d'accueil : Que représente le « nous » pour le jeune placé ?	FSE	2018-2020	77
ME19	MEDERBEL Farida	« J'peux donner mon avis » : L'estime de soi et la contenance éducative : une formule gagnante pour valoriser les jeunes placés en UEHC	FSE	2018-2020	78
ME20	PAKENHAM Marion	Besoin d'ado, besoins sexo : L'approche centrée sur les besoins des mineurs placés en UEHC en matière de vie affective et sexuelle	FSE	2018-2020	79
MD21	PRUVO Julien	L'articulation hébergement-milieu ouvert au prisme de leurs représentations réciproques : Le directeur de l'Etablissement de Placement Educatif – ligament interservices	FSD	2017-2019	80
MR22	ROLLAND Nadine	Le RUE promoteur d'une nouvelle modalité de prise en charge : Le Placement Educatif à Domicile	RUE	2015	82
ME23	ROUSSEAU Marina	La démocratie participative en UEHC : Un outil pour favoriser la participation dans un lieu de placement contraint	FSE	2015-2017	84
ME24	SERRAIS Juliette	L'insertion des jeunes placés en UEHC : « Comment l'éducateur en UEHC peut-il faciliter le raccrochage scolaire et/ou professionnel des jeunes placés ? »	FSE	2017-2019	85

ADHAL Samia. (Dé)placements de familles naturelles en familles d'accueil : L'accompagnement du jeune et de sa famille dans le cadre d'un placement familial, ENPJJ, 2018, 92p.⁵

N° du
mémoire
ME1

Guidant / directeur de mémoire : BRUGGEMAN Delphine

- **La discipline dans laquelle s'inscrit le mémoire**

Sciences de l'éducation. Champ de l'éducation familiale.

Le mémoire s'articule autour d'un concept principal : celui de parentalité.

- **Les objectifs du mémoire (problématique, hypothèses)**

La stagiaire effectue son stage en unité éducative d'hébergement diversifié (UEHD). Les UEHD sont des dispositifs relativement récents (2007) et peu développés au niveau national (25 unités). Ils ont pour objectif une diversification des modes d'hébergement pour des mineurs (parfois des jeunes majeurs) placés dans un cadre pénal. Cette diversification (familles d'accueil, studios en semi-autonomie, foyer de jeunes travailleurs, placement à domicile) doit viser une meilleure adaptabilité et une individualisation de la prise en charge.

Dans le cadre de son mémoire, la stagiaire se concentre sur le placement en familles d'accueil. Elle se demande dans un premier temps comment sont accompagnés les jeunes et leurs familles durant un placement familial.

Son enquête exploratoire (empirique et théorique) lui permet de dresser des constats et une analyse concernant :

- La procédure d'admission : une phase stratégique du fait d'un nombre de places inférieur au nombre de demandes
- Le placement hors des murs de l'UEHD : un cadre moins contenant, plus de liberté et d'autonomie pour le jeune
- Des représentations mutuelles chez les familles naturelles et les accueillants
- Des disparités de cadre chez les accueillants : cela oblige l'éducateur.rice à adapter son intervention
- L'exercice de la parentalité : parentalité « empêchée » ; parentalité « partagée » ; parentalité « soutenue »
- L'expérience du placement pour le/la jeune : la question du conflit de loyauté vis-à-vis de ceux qui se partagent le travail éducatif

La stagiaire formule alors la problématique suivante : « En quoi le rôle de l'éducateur.rice peut-il permettre aux familles et aux accueillants d'offrir un équilibre au jeune, notamment par le biais d'un soutien à la parentalité ? »

Elle formule les hypothèses suivantes :

- L'accompagnement dans le cadre d'un placement familial entraîne un cloisonnement entre familles d'accueil et familles naturelles dans la prise en charge. Cela participe peut-être aux représentations des unes sur les autres et peut conduire à l'émergence d'un conflit de loyauté chez le jeune.
- La terminologie utilisée peut provoquer des représentations alimentant certains écueils lors d'un placement familial.

- **La méthodologie utilisée (recueil de données)**

⁵ Analyse du mémoire par Delphine Bruggeman (06/07/2020)

Observation directe et indirecte ; entretiens informels (avec les professionnels, les parents, les accueillants, les jeunes) ; entretiens semi-directifs ; un questionnaire à visée qualitative.

- **L'échantillon sollicité (le terrain, le public concernés ...)**

Le terrain d'enquête est une UEHD.

La stagiaire s'appuie sur 13 situations de jeunes en placement familial.

5 entretiens semi-directifs ont été réalisés : 2 avec des jeunes ; 2 avec des mères ; 1 avec la psychologue de l'UEHD.

Le questionnaire a été rempli par 6 professionnels de l'équipe.

- **Les conclusions**

L'analyse qualitative des données, déjà amorcée lors de la phase exploratoire permet de mettre en exergue :

- Le besoin d'une démarche de coéducation en direction du/de la jeune en situation de placement familial : cela passerait aussi par une rencontre entre famille naturelle et famille d'accueil
- Une insatisfaction des professionnels concernant les procédures mises en place et une volonté de changer certaines pratiques en direction des familles, notamment les familles naturelles
- Une répartition du travail avec les éducateurs de milieu ouvert qui n'est pas toujours en adéquation avec les objectifs fixés
- La possibilité, voire la nécessité, de travailler en amont avec les familles naturelles et les inclure dans la démarche de placement et la rencontre avec les familles d'accueil lorsque cela semble souhaitable (adaptabilité et individualisation en fonction des besoins repérés).

L'expérimentation élaborée et éventuellement mise en œuvre

La stagiaire élabore les hypothèses d'action suivantes :

- Inclure sa famille dès la procédure d'admission permettrait au jeune de vivre plus sereinement son placement et aux parents de se sentir davantage associés et à leur place ;
- Eviter le cloisonnement en envisageant la possibilité dans certaines situations que des familles naturelles et d'accueil puissent se rencontrer permettrait au jeune de mieux vivre son placement ;
- Parler d'« accueillants » plutôt que de « famille d'accueil » pour clarifier le rôle des uns et des autres et ne pas disqualifier la famille naturelle.

Ces trois pistes ont été approuvées par l'équipe et une première rencontre devait avoir lieu entre une famille d'accueil et une famille naturelle.

Nous n'avons pas d'autres informations concernant la mise en œuvre de l'expérimentation, restée au stade de projet.

Remarques supplémentaires éventuellement intéressantes pour la réflexion :

Dans le mémoire il est noté que « le cahier des charges des UEHD a été rédigé en 2009 mais il n'est pas encore validé. Il est encore qualifié de « document de travail » et n'est donc pas finalisé. Ainsi, officiellement, le cahier des charges des UEHD est celui des UEHC. Cette absence de cahier des charges officiel entraîne une absence d'harmonisation entre les différentes UEDH » (p. 8) et des disparités concernant : la rémunération des familles d'accueil, leur recrutement, les procédures d'admission et de prises en charge.

Le placement familial est présenté comme une étape permettant l'entrée dans une démarche de désistance (p.12).

La majorité des jeunes en placement familial ont un parcours ASE.

Les distances géographiques entre UHD – familles d'accueil – familles naturelles peuvent être très importantes et représentent une difficulté pour l'éducateur.rice dans l'exercice de ses missions au quotidien.

- **La discipline dans laquelle s'inscrit le mémoire**

Sociologie et Sciences de l'éducation.

- **Les objectifs du mémoire (problématique, hypothèses)**

« Comment donne-t-on du sens au placement ? », voici la question de départ à laquelle l'auteur essaie de répondre en revenant d'abord à la note relative à l'action éducative dans le cadre du placement judiciaire du 22 octobre 2015. Dans cette note, la directrice de la PJJ définit cette prise en charge spécifique à travers une « triple dimension éducative, contenante et contraignante ». C'est à partir de ces trois dimensions que l'auteur va tenter de définir le placement judiciaire et le rôle des éducateurs en hébergement, sachant que « la dimension contenante prend souvent le pas sur la dimension éducative ».

L'auteur s'appuie également sur le concept de « sanction éducative » développé par Eirick Prairat : la sanction éducative « s'adresse à un sujet » mais « porte sur des actes », elle est « privation de l'exercice d'un droit ». À partir essentiellement de la parole d'éducateurs, l'auteur va en particulier réfléchir aux trois fins mises en exergue par E. Prairat (politique, éthique et psychologique) : « rappeler la supériorité de la loi à l'adolescent, inscrire une limite à ses transgressions, et l'accompagner dans une projection vers l'avenir ».

- **La méthodologie utilisée (recueil de données)**

- Observation.
- Rédaction d'un journal de bord.
- Entretiens semi-directifs auprès d'éducateurs et de jeunes.

- **L'échantillon sollicité (le terrain, le public concernés ...)**

- L'auteur « se focalise » sur le placement en UEHC, là où elle a fait son stage d'éducatrice.
- Effectifs interrogés par entretiens semi-directifs : deux jeunes, six professionnels.

- **L'expérimentation élaborée et éventuellement mise en œuvre**

« Afin de replacer les jeunes au centre de leur prise en charge », l'auteur a souhaité mettre en place une réunion de jeunes, car elle lui semblait « pertinente dans le sens où elle peut favoriser l'adhésion du jeune et contribuer à mettre du sens dans leur placement ». La réunion de jeunes permet également de travailler les objectifs envisagés par E. Prairat autour de la sanction éducative.

La réunion de jeunes est pensée comme un « espace de régulation des conflits, de formulation de propositions, de demandes », encourageant « les jeunes à se positionner en tant qu'acteur, à mettre en œuvre une certaine citoyenneté ».

- **Les conclusions**

- « Rôle déterminant » des éducateurs de milieu ouvert ou de permanence au tribunal « dans la compréhension de la mesure auprès des jeunes ».
- Importance des familles des mineurs placés qui, « par leur positionnement face au placement, ont une influence sensible sur l'adhésion du jeune ».

⁶ Analyse du mémoire par Guillaume Périssol (06/07/2020)

- Importance de la « cohérence » de l'équipe d'accueil. Même si la différence des pratiques entre éducateurs peut constituer « une richesse », il est nécessaire de pouvoir être cohérent (vis-à-vis du règlement en particulier). Il faut pouvoir parler ensemble en réunion de service de l'application des règles.

- Concernant les « outils de l'institution », il faut souligner le rôle du DIPC « dans la compréhension que le mineur a de son placement » : formalisation, explication du cadre et des objectifs de la prise en charge, perspectives, réflexion du jeune sur ses besoins et ses objectifs.

- Toujours concernant les « outils de l'institution », on peut également noter le rôle que peut jouer la « réunion des jeunes ». Lors de son stage, l'auteur a proposé à l'équipe de remettre en place ce type de réunion. Cette réunion offre « un espace d'expression au groupe de jeunes », qui peut « se positionner comme tel, et émettre des positions collectives ». Elle permet aussi à chacun de « se saisir de ce moment pour faire état d'une situation qui ne le satisfait pas ». Cette instance a aussi l'avantage de permettre à « l'équipe éducative de s'afficher comme groupe » et de favoriser sa cohérence.

BELKHIRI Farid. *La fugue des mineurs : quel message à travers la fuite ? : Comment l'éducateur se sert de la communication comme outil éducatif pour limiter la fugue des mineurs placés en UEHC ?*, ENPJJ, 2020, 55 p.

Guidant / directeur de mémoire : Ludovic JAMET

N° du
mémoire
ME3

- **Problématique :**

Comment les éducateurs peuvent-ils travailler autour des fugues, actes utilisés comme moyen d'expression par de nombreux jeunes, pour créer du lien et du dialogue avec ceux-ci ?

- **Hypothèses de recherche :**

- Les jeunes n'ont pas saisi le sens de la mesure, le sens du placement. Les règles ne font donc pas sens pour eux et ils ne peuvent donc mesurer les conséquences des transgressions de ces règles (dont la fugue fait partie).
- Les jeunes n'ont pas la parole, ou un espace pour s'exprimer. La fugue interviendrait alors lorsque les jeunes sont dans l'impossibilité d'exprimer leur mal-être par des mots. La fugue serait donc un acte de communication.

- **Résumé par l'auteur :**

La question de la fugue des mineurs placés en UEHC m'a permis de confronter mes représentations de départ à la réalité du terrain. Je pensais que le cadre judiciaire imposait de fait chez les jeunes un strict respect de leurs mesures de placement.

La phase d'adolescence est une période complexe pendant laquelle les jeunes marquent leur opposition à l'autorité et au cadre afin d'affirmer leur liberté, leur désir d'autonomie. Cet aspect peut se manifester à travers les fugues qui sont le signal d'un message de la part des jeunes. Face à une situation compliquée, une gestion émotionnelle fragile et confrontés à une difficulté à s'exprimer, les jeunes vont traduire en acte (la fugue par exemple) ce qu'ils ne peuvent exprimer par la parole.

La mise en place d'une instance de participation, d'un atelier d'expression, peuvent être des outils éducatifs au service des jeunes afin que les mots précèdent les actes, et qu'on leur offre la possibilité de parler plutôt que de fuir.

- **La discipline dans laquelle s'inscrit le mémoire**

La guidante est docteur en histoire. La dimension historique est perceptible dans la première partie sur « l'autorité parentale à l'épreuve de l'intervention judiciaire dans le cadre d'une mesure de placement au pénal ».

- **Les objectifs du mémoire (problématique, hypothèses)**

Le mémoire s'intéresse au travail « avec » (et non sur) les familles en proposant une approche de la famille comme une entité qui n'est pas passive face au jeune mais active de son propre changement face à l'éducation de ce dernier. Or le placement du mineur semble venir bousculer la place des détenteurs de l'autorité parentale. L'intervention éducative se situe sur une frontière fragile entre « le faire à la place des parents » et « le laisser faire les parents ». Il semble que cette intervention peut venir se substituer à l'autorité parentale plutôt que de la « suppléer » ou de la « compléter ». Le fait d'extraire le jeune de son environnement familial fragilise également les liens avec ce dernier.

La question posée par le mémoire est : « Dans quelle mesure le placement au pénal d'un mineur a-t-il une incidence sur le respect des droits et devoirs des parents en matière d'autorité parentale ? »

L'hypothèse posée est la suivante : « c'est en veillant à respecter au mieux les droits et devoirs des détenteurs de l'autorité parentale que ces derniers se considéreront comme partenaires de l'accompagnement éducatif de leur enfant. »

- **La méthodologie utilisée (recueil de données)**

La méthodologie mobilisée se découvre au fil de la lecture du mémoire. On peut la décrire en trois volets.

- *L'observation participante* :

Il est fait mention de la tenue d'un carnet de bord mais sans plus d'éléments.

Il est question d'entretiens informels conduits avec des éducateurs concernant leur perception du travail avec la famille.

Au centre de cette observation participante, on note un temps d'immersion de deux semaines au sein de l'UEHDD rattachée au même EPE que l'UEHC. Cette immersion donne lieu au recueil de données sur un dispositif novateur à la PJJ consistant à soutenir la parentalité par le maintien des jeunes à leur domicile. Il s'agit d'une intervention pluridisciplinaire qui a lieu dans l'espace familial pour travailler « à trouver ou retrouver une capacité à vivre ensemble dans le respect des places de chacun et des attendus de la décision judiciaire ». L'objectif est de développer les compétences parentales pour favoriser une réassurance parentale. Il est précisé que les mesures alternatives à ce dispositif interne à la famille sont « le placement séquencé » ou « le repli provisoire » dans une UEHC.

Le mémoire mentionne différentes situations observées et vécues : contacts téléphoniques, visites à domicile, retours du jeune. Ces situations ont permis d'observer l'implication des parents.

Phase également d'observation du comportement de chaque jeune au foyer : moments situés avant et après leur retour au domicile.

⁷ Analyse du mémoire par Cécile Tardy (06/07/2020)

- *L'analyse documentaire :*

Il est fait mention de la consultation de « certains dossiers des mineurs » pour repérer les éléments en rapport à la situation familiale. Par exemple Alexis Caron dit avoir relevé dans ses écrits que les parents « se sentent dépassés par la dynamique négative de leur enfant », ou alors que la relation du jeune à la mère est fusionnelle et en excluant le père installe le jeune dans un sentiment de toute puissance.

Pour comprendre l'approche de l'accompagnement des familles au sein du foyer, et plus précisément de la substitution parentale, le mémoire s'appuie sur :

- Le projet de service de l'UEHC pour comprendre les procédures de travail des éducateurs avec les familles.
- Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) et le Recueil d'information Santé (RIS) : ces documents nécessitent un échange avec les parents et le responsable d'unité, les référents du jeune et la psychologue du service. Ces deux documents et la relation qui s'instaurent avec la famille sont analysés dans le mémoire (p. 34).

Le mémoire rend compte des mesures existantes pour les mineurs dont le projet est un retour au domicile ou d'autonomie :

- les Permissions de Longue Durée (PLD) accompagnent le retour au domicile à l'issue du placement,
- le projet d'autonomie : accès à un studio au sein du foyer,
- une demande de protection jeune majeur (PJM) : le foyer peut alors être un relais pour l'intégration dans un foyer de jeunes travailleurs (FJT).

• **L'échantillon sollicité (le terrain, le public concernés ...)**

Le mémoire repose sur un stage de mise en situation professionnelle au sein d'une Unité Educative d'Hébergement Collectif (UEHC) (le territoire est caractérisé p. 2-3 du mémoire).

Il est précisé que le public pris en charge est principalement issu de la région d'implantation de l'établissement. « Un tiers des mineurs accueillis au foyer est confronté à une problématique intrafamiliale (parents défaillants ou démissionnaires, violence sur un ascendant et père absent). » (p. 3 du mémoire).

Le mémoire s'appuie aussi sur un temps d'immersion de deux semaines au sein d'une UEHDD (voir ci-dessus point méthodologique).

• **L'expérimentation élaborée et éventuellement mise en œuvre**

L'expérimentation vise à se interroger la manière d'accompagner les parents de mineurs placés dans le cadre pénal afin de favoriser le retour du jeune au domicile. Alexis Caron s'est intéressé aux dispositifs existants en matière de soutien à la parentalité. Notamment une association membre du dispositif REAAP (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Il a cherché à mettre en place un atelier thématique portant sur la relation entre parents et adolescents, fonctionnant comme un groupe de parole. Le déroulement de ces ateliers devait s'appuyer sur des activités permettant de créer du lien et des restaurer des moments de partage. Cette expérimentation s'adossait à un partenariat avec un dispositif spécialisé dans le soutien à la parentalité. Il existe en effet ce type de groupe thématique au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) situé sur le même territoire que le foyer.

L'hypothèse d'action formulée par le mémoire est la suivante : « C'est en proposant un étayage des compétences parentales par le biais d'un espace de parole que les parents de mineurs placés dans le cadre pénal seraient à même de se mobiliser davantage dans l'accompagnement éducatif de leur enfant afin de favoriser le retour du jeune au domicile. »

L'expérimentation n'a pas pu aboutir : difficulté à mobiliser professionnels et usagers ; participation freinée par la temporalité du placement ; le recours au groupe de parole nécessite la formation de professionnels capables de guider ce type d'échanges.

- **Les conclusions**

La lecture du mémoire apporte d'une part des connaissances sur la littérature scientifique existante sur le sujet du placement et du rôle de l'intervention éducative auprès de la famille :

- Il permet de mettre en avant un ensemble de lectures pour mieux comprendre l'évolution des relations entre parents et travailleurs sociaux, donc le travail avec la famille. Il apporte des éléments de connaissance synthétique sur les thèmes de l'autorité parentale, du placement et de la parentalité.
- Le concept de « parentalité » (Didier Houzel, 1999 ; Rémy Barbe, 2012) définit autour des axes de l'exercice, de l'expérience et de la pratique de la parentalité permet à Alexis Caron d'argumenter dans le sens d'un placement qui constituerait une entrave à la parentalité (mémoire p. 43-44).

Le mémoire permet d'autre part de mettre en lumière la difficulté à conduire un placement de manière partenariale, qui garantirait le maintien de l'autorité parentale. On peut retenir à ce sujet :

- Le fait de travailler « avec » la famille semble un idéal plus qu'une réalité. Alexis Caron pense qu'il s'agit plutôt de travailler « pour » la famille, ce qui contribue à la déconsidérer en tant qu'acteur de la prise en charge en en faisant le sujet de l'intervention. L'accompagnement véritablement partenarial qui pourrait garantir la place des parents durant le placement du jeune reste difficile à appliquer dans les faits.
- Le dispositif observé d'intervention éducative au sein même de l'espace familial amène Alexis Caron à poser le constat de la complexité de l'action supplétive, notamment autour de trois points : il est difficile de mettre un terme à la mesure car les parents ont des difficultés à se séparer du « tiers » ; la position de l'éducateur en intervention à domicile est en tension entre la complémentarité parentale et le remplacement des parents ; la question demeure de savoir si la famille a retrouvé une capacité à vivre ensemble en l'absence du tiers éducatif.

- **La discipline dans laquelle s'inscrit le mémoire**

Droit et science de l'éducation

- **Les objectifs du mémoire (problématique, hypothèses)**

- Problématique : dans quelle mesure au sein de l'EPE la participation des titulaires de l'autorité parentale pouvait-elle être favorisée par le directeur des services.

- Objectifs :

- Identifier le positionnement de l'institution par rapport à la participation des familles (autorité parentale)

- Mesurer les écarts entre les exigences politiques et normatives et la place de la participation des parents au sein de l'EPE UEHC et UEHDR

- Freins de la participation des familles :

Hypothèse 1 : Les représentations des professionnels un frein dans les rapports qu'ils entretiennent avec les parents

Hypothèse 2 : Caractéristiques propres aux environnements familiaux sont un frein à l'association avec les professionnels

- **La méthodologie utilisée (recueil de données)**

Entretien exploratoire, grille d'observation basée sur le rapport d'audit (2014)

Etude de la revue de littérature

Entretien semi directif

Questionnaire d'évaluation de satisfaction des modalités de participation mises en œuvre à l'égard des parents et de leur enfant

Etude qualitative des discours.

- **L'échantillon sollicité (le terrain, le public concernés ...)**

L'échantillon sollicité (terrain, public concernés...) EPE de la PJJ : UEHC et UEHDR

Professionnels dont 1 Rue et psychologue, UEHC principalement dans une moindre mesure UEHDR

La parole des parents n'est pas recueillie

- **L'expérimentation élaborée et éventuellement mise en œuvre**

Mise en place d'un GT UEHC

Elaboration collégiale d'un protocole d'accueil structuré

Travail de formalisation comme garantie : L'objectif consiste à poser un cadre commun témoignant d'un positionnement d'équipe marquant la reconnaissance de la place des parents dans l'éducation de leur enfant et dans la prise en charge.

La pratique antérieure repoussait simplement la première rencontre formelle au moment du DIPC or intérêt qu'il y a à associer les parents le plus en amont possible de la prise en charge.

⁸ Analyse du mémoire par Jessica Filippi (30/06/2020)

- Mobiliser les ressources de l'environnement : le rôle d'agent de liaison du directeur

Assurer le développement et la continuité des contacts nécessaires au meilleur fonctionnement de l'organisation. Relier l'organisation à l'environnement. Le cadre s'appuyant à cette fin sur son statut afin de développer des relations avec des pairs et personnes extérieures à l'organisation. Le directeur mobilise ensuite son rôle de diffuseur (intégré par Mintzberg au sein des rôles informationnels). Il s'agit alors de diffuser à l'intérieur de l'organisation les éléments pertinents de l'information reçue, provoquer les actes nécessaires à la meilleure exploitation des données.

- La liaison avec l'Ecole des parents et des éducateurs

S'agissait logiquement de mutualiser cette ressource potentielle avec le milieu ouvert d'autant que ce service est « fil rouge ». Aussi, la directrice m'a fait part de la méconnaissance de cette technique par les agents et de son souhait de diversifier les propositions des rapports de MJIE en accordant une place à la médiation familiale. La médiation familiale pouvant consister en une solution alternative au non-lieu sec auquel les professionnels ont parfois du mal à se résoudre en l'absence même de danger caractérisé. Enfin, il s'agissait aussi pour moi d'une opportunité de partager le sujet de la « famille » entre les agents de l'EPE et du milieu ouvert.

Evaluation via un questionnaire de recueil d'appréciation sur la participation à destination des parents

- **Les conclusions**

Bonnes pratiques : Répondre à l'obligation de consultation des représentants légaux des usagers et recueillir leur avis sur les modalités de prise en charge / Considérer les parents des jeunes comme des acteurs légitimes et si nécessaire rappeler leur importance / Permettre une rencontre directe avec l'ensemble des membres de l'équipe et les informer directement sur le quotidien du foyer et de leurs enfants. / Partager les difficultés qu'ils rencontrent

Constat d'une place marginale des parents au sein de l'établissement de placement et pour y parvenir, selon les professionnels, une révolution culturelle est nécessaire. La participation des parents implique un effort qui n'est pas des moindres : un renoncement institutionnel. En effet, l'institution doit d'une certaine façon renoncer à elle-même, son pouvoir, son autocentrisme, sa ressource, son expertise... afin de reconnaître les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant.

- **Problématique :**

Comment faire de l'adhésion des jeunes placés en UEHC, un véritable préalable au travail éducatif ? Il s'agira donc pour moi de répondre à deux questions : Pourquoi rechercher l'adhésion ? Comment la rechercher ?

- **Hypothèses de recherche :**

- Le placement est une relation d'aide contrainte
- Mais la contrainte est une opportunité, non pas une garantie à l'éducatif
- L'adhésion est un préalable à l'action éducative
- Il existe des paramètres qui favorisent ou au contraire freinent cette adhésion

- **Résumé par l'auteur :**

Les éducateurs exerçant au sein d'une Unité Éducative d'Hébergement collectif (UEHC) doivent remplir des missions de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation. Les UEHC ayant la spécificité d'être « ouverts » contrairement aux autres types d'hébergements, doivent idéalement amener les jeunes qui y sont pris en charge à une certaine autonomie. Toutefois, bon nombre de professionnels sont confrontés à des jeunes, qui pour certains, sont systématiquement dans l'évitement et dans le rejet de toute intervention éducative : une histoire personnelle complexe, un parcours institutionnel déjà conséquent, la méfiance des adultes et de toute forme d'autorité peuvent en effet créer de véritables résistances à notre action. De même, il semblerait que la contrainte judiciaire puisse créer un nouvel obstacle rendant paradoxale la relation d'aide entre les mineurs et les professionnels.

Ainsi comment travailler avec ces jeunes qui ne veulent pas de notre aide?

Afin de permettre un placement efficient, les éducateurs devront modifier leurs représentations professionnelles et s'investir personnellement auprès des familles et des jeunes pour que ces derniers puissent enfin se saisir pleinement du placement et en devenir acteur.

DEFONTAINE LIEBART Coraline. *Parcours de vie versus parcours du combattant : Le rôle de l'équipe éducative pour favoriser la socialisation et l'insertion des jeunes placés en UEHC, ENPJJ, 2020, 117 p.*

Guidant / directeur de mémoire : Delphine BRUGGEMAN

N° du
mémoire
ME7

- **Problématique :**

En partant du postulat que les institutions, y compris éducatives, contribuent à produire de la déviance chez les adolescents, quel peut être le rôle d'un.e éducateur.trice de la PJJ pour le sortir d'un parcours de délinquance et pour favoriser son insertion sociale, scolaire et professionnelle.

- **Hypothèses de recherche :**

- La socialisation primaire des jeunes pris en charge à l'UEHC influence leur parcours déviant.
- L'éducateur vient modifier ce processus de socialisation par l'acquisition de normes et de valeurs nécessaires à son intégration dans la société.
- L'éducateur doit prendre en compte l'identité et le parcours du jeune pour favoriser son insertion sociale, scolaire et professionnelle.

- **Résumé par l'auteure :**

Ce mémoire est le résultat d'un long cheminement réflexif sur une population qui suscite fréquemment l'incompréhension des membres de notre société : la jeunesse délinquante. Abordée à travers le prisme de la sociologie, cette recherche est l'occasion de comprendre l'impact de la socialisation et l'influence des institutions sur le parcours déviant de ces jeunes.

Du passage à l'acte à leur éventuelle (ré)insertion, c'est en donnant la parole à ces jeunes qu'il a été possible de requestionner la notion d'accompagnement en hébergement et la place de l'équipe éducative dans la prise en charge des jeunes placés sous-main de justice en vue de leur (ré)insertion sociale, scolaire et professionnelle.

L'expérimentation produite à l'issue de cette réflexion a aidé à élaborer un parcours de trois ateliers qui, à l'aide d'outils ludiques, peuvent permettre à ces adolescents de se saisir plus facilement des codes du monde du travail et ainsi faciliter leur insertion professionnelle. C'est en plaçant leur parcours de vie et leur identité au centre de cet exercice réflexif que nous pouvons contribuer, en tant qu'éducateur.rice, à rendre ces mineurs acteurs de leur prise en charge. Le but étant de les accompagner à comprendre une société au sein de laquelle ils peinent à trouver leur place afin qu'ils puissent s'y épanouir le plus sereinement possible.

- **La discipline dans laquelle s'inscrit le mémoire**

La directrice de mémoire est docteur en psychopathologie fondamentale et psychanalyse. Le mémoire s'inscrit plutôt dans le champ de la clinique.

- **Les objectifs du mémoire (problématique, hypothèses)**

L'expérience personnelle de la stagiaire a sans doute participé à son choix de thème pour le mémoire. Sa maman, assistante sociale, accueillait des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance, ce qui avait un impact sur la cellule familiale et le rôle de chacun des membres de la famille.

Les écarts constatés entre les familles d'accueil travaillant pour les Conseils généraux et la PJJ interpellent la stagiaire. Le statut d'assistant familial est reconnu comme un statut et un métier, ce qui permet d'avoir un salaire, de suivre des formations et de bénéficier de temps de réunions avec les équipes éducatives. A l'inverse, à la PJJ les familles d'accueil sont des bénévoles indemnisés. Ces différences de statut ont-elles un impact sur la « reconnaissance par les professionnels de ces familles qui accueillent en leur sein des jeunes en difficultés » ? Elles ne leurs permettent pas non plus de suivre des formations adaptées.

L'UEHC dans lequel la stagiaire est en stage dispose d'une mission hébergement diversifié (HD), laquelle propose uniquement « le placement familial en alternative au placement collectif ». Elle constate que les familles d'accueil et les jeunes placés sont suivis par l'ensemble de l'équipe éducative, et, que les contacts avec les familles se limitent à des questions pratiques et le suivi des jeunes dépend des éducateurs référents et de leur disponibilité. Aussi, la stagiaire propose à l'équipe d'être référente du placement familial.

« Le manque d'investissement de l'équipe dans le placement familial [a amené l'auteure à s'interroger] sur les représentations que les membres de l'équipe peuvent avoir du placement familial. Est-ce que l'équipe définit de la même façon le placement familial ? Chaque membre de l'équipe éducative a-t-il les mêmes attentes vis-à-vis de ce type de placement ? Quel impact les représentations des membres de l'équipe éducative ont-elles sur le déroulement du placement familial ? »

A l'inverse les familles d'accueil semblent souffrir d'isolement. « Leurs représentations du placement familial sont-elles harmonieuses ? Leurs représentations sont-elles les mêmes que celles des membres de l'équipe ? ».

De ces questionnements découle la problématique du mémoire : « Quel impact les représentations de chacun des protagonistes (familles d'accueil et membres de l'équipe éducative) ont-elles sur le déroulement du placement familial ? ».

L'auteure émet plusieurs hypothèses :

- « Les représentations de chacun diffèrent car ces dernières dépendent de l'expérience que chacun a du placement familial, tant d'un point de vue professionnel que d'un point de vue personnel ».
- « Les représentations de chacun ont un impact sur la prise en charge éducative ».

Après avoir contextualisé le placement familial, la stagiaire aborde la place de celui-ci dans la relation entre les familles d'accueil et l'équipe éducative, puis les représentations des éducateurs et des familles d'accueil.

⁹ Analyse du mémoire par Marie Frouin (07/07/2020)

- **La méthodologie utilisée (recueil de données)**

La stagiaire opte pour une observation participante durant laquelle elle observe les pratiques des membres de l'équipe éducative en termes de prise en charge éducative, notamment dans le cadre du placement familial dévolu à la mission HD. Elle a également l'occasion de participer aux entretiens de recrutements des familles d'accueil. L'auteure signale qu'elle note ses observations dans un carnet de bord.

Par ailleurs, la stagiaire effectue des entretiens semi-directifs pour aborder les représentations du placement familial.

- **L'échantillon sollicité (le terrain, le public concernés ...)**

Pour ses entretiens semi-directifs, l'auteure définit un échantillon de 4 éducateurs de l'UEHC ayant des profils variés et étant diversement impliqués dans la mission HD. Les entretiens s'effectuent à l'UEHC.

Pour avoir un échantillon pertinent et parce que le service était en moment de l'enquête en phase de recrutement des familles d'accueil, la stagiaire a sollicité d'autres services de la DIR pour pouvoir interviewer des familles ayant déjà accueilli un jeune sous-main de justice. L'auteure a donc rencontré 2 familles sélectionnées par l'UEHD voisin et 3 familles du vivier de l'UEHC dans lequel elle effectue son stage. Les entretiens s'effectuent au domicile des familles.

- **L'expérimentation élaborée et mise en œuvre**

A l'issue de ses observations et de l'analyse des entretiens, la stagiaire identifie des besoins en termes de communication et d'information. Selon l'auteure, la « famille d'accueil ainsi que le jeune placé doivent bénéficier d'un suivi régulier par l'équipe éducative afin que celle-ci soit, elle aussi actrice du placement. Il s'agit notamment de s'assurer que le jeune est accueilli dans la famille d'accueil comme définie précédemment. Ensuite, il est question d'apporter un soutien à la famille d'accueil en lui proposant des espaces de paroles, des formations ».

Pour ce faire, l'auteure propose la création d'un groupe de travail, au sein de l'UEHC, sur le thème du placement familial. Le premier objectif de ce groupe est d'élaborer un livret spécifique au placement familial. Par la suite, la création d'un protocole de suivi des mineurs placés en famille d'accueil pourrait être engagée et l'organisation de l'accompagnement des familles d'accueil pourrait être abordée.

Le groupe de travail élabore un livret d'accueil spécifique au placement familial et propose des perspectives de travail :

- Concevoir le livret pour présenter les modalités de prises en charge de l'établissement à l'utilisateur ;
- Etablir une définition commune du placement familial et des missions dévolues aux familles d'accueil et à l'équipe éducative ;
- Impliquer les familles pour qu'elles soient parties prenantes de l'élaboration du livret ;
- Proposer le recrutement d'un psychologue, rattaché à mi-temps au sein de la mission HD, pour mettre en place une démarche pluridisciplinaire ;
- Elaborer un protocole de suivi des mineurs placés afin d'harmoniser les pratiques de l'équipe éducative ;
- Mettre en place des regroupements réguliers des familles d'accueil ;
- Proposer des réunions d'informations à destination des familles d'accueil (ex : comprendre les comportements des adolescents accueillis) ;
- Créer un groupe de parole pour les familles d'accueil co-animé par un psychologue et un éducateur.

- **Les conclusions**

A la suite de son travail de recherche, la stagiaire détermine qu'il est essentiel d'harmoniser « les pratiques en termes de placement familial », que cela permet « aux familles d'accueil d'être actrices des placements ». L'équipe éducative doit donc s'entendre sur une « définition et des attentes communes du placement familial ». La création d'un groupe de travail au sein de l'UEHC devrait permettre cette harmonisation.

Il apparaît important d'inclure l'ensemble des membres de l'équipe éducative dans la création d'outils de communication (concertation de l'équipe en réunion) pour que chacun soit acteur du placement familial.

Pour garantir une cohérence entre les prises en charge éducatives par les familles d'accueil, l'équipe éducative doit par ailleurs penser et porter collectivement les modalités d'accompagnement des familles (regroupements, groupes de paroles, réunions d'information).

Au regard de son hypothèse de départ, l'auteure confirme que les représentations de chacun sur le placement familial impactent la prise en charge des jeunes placés. Pour que cette dernière soit « cohérente et de qualité, il est nécessaire qu'un lien de confiance unisse l'équipe éducative et les familles d'accueil ». Pour remédier à cela, la stagiaire propose la création d'outils afin d'harmoniser les pratiques éducatives et de faire évoluer les représentations.

- **Problématique :**

Comment l'éducateur en CEF peut-il appréhender les cris, les passages à l'acte des jeunes comme l'expression d'une autonomie ?

- **Hypothèses de recherche :**

- L'enfermement et l'absence matérielle de liberté viendraient favoriser les cris et le passage à l'acte.
- Les cris et les passages à l'acte ont pour socle commun, la souffrance.
- Les cris, les passages à l'acte sont l'expression d'une liberté d'être soi, revendiquée et puissante. Ils viennent interroger la capacité de ces mineurs à dire, à crier, « je ».

- **Résumé par l'auteur :**

« Mais putain, j'en peux plus de ton règlement de merde. Je vais tout péter ici. Si tu recules pas, j'te casse la mâchoire ». Etes-vous interpellé(e)s ? Il y a sans doute de quoi l'être. Mais au-delà de la violence de ce propos, la Protection Judiciaire de la Jeunesse demande à ses équipes, à ses éducateurs, à ses établissements de questionner pour comprendre les passages à l'acte et les cris des mineurs accueillis au Centre Éducatif Fermé. La contrainte des lieux, qui doit relever le défi ambitieux d'allier protection et action judiciaire, vient parfois donner à ces jeunes la douloureuse impression de ne pas avoir de liberté. Leur garantir l'expression du « Je », c'est faire un premier pas, à leur côté, vers l'autonomie de se penser pour venir mettre en mots leurs maux. Fernand DELIGNY écrit que la délinquance peut être envisagée comme « l'ultime tentative pour rester vivant ». La mission d'éducation de l'équipe vient étayer cette perspective en convoquant le mineur à grandir dans ses responsabilités, dans ses choix, dans une quête de reconnaissance et de vérité. Et si l'activité théâtre pouvait leur permettre de se réconcilier avec eux-mêmes pour qu'ils puissent se réconcilier avec le monde ?

- **Les objectifs du mémoire et ancrage disciplinaire**

L'auteur se propose de questionner l'intérêt du « rituel » comme un moyen à disposition du directeur d'un service pour garantir le bon fonctionnement d'un établissement de placement éducatif. Il distingue deux types de rituels, le « rituel éducatif », d'une part, dont il fait l'hypothèse qu'il peut contribuer à la cohérence du suivi du parcours du jeune et, le « rituel managérial », d'autre part, qui aurait pour sa part l'intérêt de permettre de garantir le respect du cadre légal et réglementaire. Dans la définition de son objet, l'auteur relève quatre propriétés du rituel : la régularité d'un fonctionnement ; la répétitivité des gestes, des paroles et des codes mis en place ; l'identité formelle des situations dont les enjeux ne varient pas et qui constituent des repères sûrs ; des contraintes claires, des règles bien posées et respectées par tous.

Il faut souligner l'originalité de la réflexion dans un mémoire professionnel, puisqu'elle se propose d'interroger les vertus de pratiques dont les finalités et les effets constituent ordinairement des impensées, notamment parce qu'elles ne sont pas perçues comme relevant de pratiques « rationnelles ». Or, comme le souligne l'auteur, les recherches scientifiques sur le sujet montrent au contraire que « les rituels sont fondamentaux dans l'éducation, ils donnent du cadre et sont bénéfiques à l'action éducative » (p. 14).

Pour répondre à ses interrogations, l'auteur s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire articulant les approches ethnologiques, sociologiques et psychologiques autour de la notion de « rituel ».

- **La méthodologie de recueil de données**

Dans le cadre de son travail de mémoire, l'auteur a procédé par participation observante en se dotant d'un carnet de bord dans lequel il a consigné ses observations quant aux rituels observés au quotidien. En complément de la participation observante à proprement parler, il a également mené nombre d'entretiens informels lui permettant de répondre aux interrogations ne pouvant pas être éclairées par les seules observations.

En ce qui concerne le travail de recueil des données relatif aux « rituels éducatifs » s'est concentré sur le seul UEHC auquel il était affecté, « son temps de présence à l'UEHD ne [lui permettant] pas d'avoir suffisamment d'éléments concernant le déroulement de l'action éducative pour vérifier [son] hypothèse à l'échelle de l'EPE » (p. 20). Il s'est constitué une grille d'observation visant à porter une attention spécifique à quatre types de rituels distincts : l'entretien d'accueil ; les synthèses ; les audiences ; le passage de consignes.

Quant au travail d'analyse des « rituels managériaux », son attention s'est portée sur les quatre principales instances de pilotage de l'EPE constituant autant de rituels : les réunions pédagogiques hebdomadaires ; les réunions bilatérales DS-RUE ; les réunions de direction ; le comité de suivi territorial.

- **Résultats et expérimentation**

Parmi les résultats de sa recherche G. Gintrand observe notamment des difficultés à la formalisation du DIPC, de l'emploi du temps individuel et du projet conjoint de prise en charge de la part des éducateurs. Il constatait surtout l'existence de divergence dans les pratiques de ces écrits, ce qui interroge alors sur la possibilité qu'on puisse parler de rituels sur cet aspect. Il en concluait à la nécessité de définir un cadre spécifique pour les rituels éducatifs, d'uniformiser les pratiques de

¹⁰ Analyse du mémoire par Thomas Léonard (16/06/2020)

l'équipe éducative par la mise en œuvre d'une stratégie lisible par tous à même d'être source de signification pour tous (p. 28-29).

En ce qui concerne les « rituels managériaux », l'auteur constatait l'existence de « moments participants à la bonne cohésion au sein de l'équipe pédagogique » tout en soulignant qu'ils demeureraient insuffisants pour aborder tous les points indispensables à la gestion de l'EPE. Il concluait à la nécessité de mettre en place des rituels permettant de poser un cadre et de structurer l'organisation en proposant un rythme (p. 35).

À partir de ces analyses, G.Gintrand a déterminé une expérimentation portant sur la mise en place de procédures visant à « renforcer le sens des différents rituels observés tout en assurant une lisibilité pour garantir la cohérence du fonctionnement général de l'UEHC » (p. 36).

Il a alors défini 5 axes concrets à la mise en place de son expérimentation :

- « la mise en place d'un cahier de consignes » dont la finalité est de « renforcer la coordination de l'équipe éducative pendant le rituel du passage de consignes » (p. 36).
- travailler sur « le rituel de la remise de l'emploi du temps hebdomadaire individuel » afin de permettre à chaque usager de « matérialiser au quotidien son projet individuel de prise en charge » (p. 37).
- Élaborer « un règlement de fonctionnement » aux fins du renforcement de la place des « rituels éducatifs et [de] leur inscription dans le cadre de la loi 2002-2 » (p. 37).
- Mettre en place un « relevé de décisions » dont la finalité est de rendre plus lisibles les actions déterminées lors des réunions pédagogiques (p. 37).
- Mettre en place une « trame de suivi des échéances » visant à permettre au directeur de s'assurer que les outils sont correctement utilisés au sein de son EPE (p. 38).

S'il n'a pu procéder à l'évaluation de son expérimentation, l'auteur a toutefois défini précisément la manière dont il comptait procéder. Si les dispositifs prévus permettent incontestablement l'évaluation de l'expérimentation, sont-ils cependant adaptés aux objectifs du développement de rituels collectifs qui impliquent plus ou moins nécessairement l'adhésion collective ?

En effet, ceux-ci apparaissent comme des outils managériaux assez classiques et, surtout, individualisants. D'une certaine manière, ils peuvent apparaître comme une forme de contrôle social hiérarchique qui n'est pas nécessairement la plus adaptée aux objectifs finaux.

• Conclusions

En conclusion de son travail, Guillaume Gintrand souligne que l'instauration de rituels peut se heurter à d'autres problématiques comme celle du turn-over des équipes éducatives. Ainsi, dans la mesure où les nouveaux arrivants n'étaient pas en mesure d'adopter rapidement les rituels éducatifs existants, ceux-ci pourraient rapidement perdre de leur force et devenir de simples routines, inégalement partagées, pouvant au final davantage nuire qu'être productifs.

Il souligne enfin que la transmission de ces rituels doit se faire autant que possible de manière horizontale, entre pairs, arguant que cela « soulagera la charge de travail de l'équipe de direction » (p. 51). On pourrait ajouter qu'il s'agit sans doute d'une condition nécessaire à l'efficacité des rituels, le fait que ceux-ci soient imposés par la direction pouvant nuire à leur réappropriation par les équipes éducatives. Plus généralement, et c'est sans doute là le cœur de la réflexion sur les rituels dans l'action éducative : comment les directeurs peuvent-ils impulser le développement de ces rituels sans les imposer de manière verticale et directive ?

- **La discipline dans laquelle s'inscrit le mémoire**

Sociologie

- **Les objectifs du mémoire (problématique, hypothèses)**

- Objet du mémoire :

Place de la famille lorsque l'enfant fait l'objet d'une mesure de placement au titre de l'enfance délinquante. Cet objet est envisagé à partir d'un stage effectué dans le cadre d'un service territorial de milieu ouvert.

- Une série de constats et de questions :

Quid du ressenti des familles, de leur conception, de leur perception de l'intervention judiciaire et éducative ?

Décalages entre les représentations des représentants de l'autorité judiciaire et les représentations des familles.

Les familles vivent le placement comme une sanction même quand il s'agit d'orienter le jeune en situation de délinquance vers un CEF en alternative à l'incarcération. Ces familles vivent la honte, un sentiment de disqualification, le sentiment d'être jugé et sanctionné par la justice.

Les éducateurs sont confrontés aux difficultés de concilier l'intérêt des jeunes, les demandes formulées par les magistrats et les négociations avec les structures de placement. (Jamet, 2010, SEJED, n°9).

- Le placement :

Dans la conception des professionnels et dans les textes législatifs et administratifs, le placement a vocation à être une parenthèse dans la vie du mineur qui rejoindra un jour où l'autre le domicile familial. L'idée est que la séparation doit être profitable à l'enfant ou au jeune. Mais bien souvent, le placement représente une rupture dans le cadre de vie notamment car il engendre parfois un éloignement qui n'est pas nécessaire. Emile Potin parle alors d'enfants placés, déplacés et de déterritorialisation de soi. (Potin, 2011, recherches familiales, 2012 Enfants placés, déplacés, replacés, parcours en protection de l'enfance).

- Hypothèse :

Le suivi d'un jeune placé au pénal confronte l'éducateur de milieu ouvert à une situation potentiellement paradoxale dans la mesure où son action éducative vise en effet la mise en œuvre des contraintes posés au mineur et le maintien des liens familiaux ?

- **La méthodologie utilisée (recueil de données)**

- Observation participante
- Analyse d'une situation (MJIE) et enseignements (Léo, 16 ans, placé dans une structure SAH au titre de l'ordonnance 1945) :

¹¹ Analyse du mémoire par Hélène Cheronnet (03/07/2020)

- **L'échantillon sollicité (le terrain, le public concernés ...)**

Il n'y a ni échantillon ni corpus puisque nous sommes dans le cas d'une analyse approfondie d'une situation.

- **Résultats de la recherche**

- Résultats de la recherche

Lorsqu'un mineur est placé dans une structure d'hébergement, les professionnels gravitent autour de lui et se multiplient.

Le jeune, fragilisé, par la rupture avec son environnement se retrouve dans un groupe de pairs, entouré et contrôlé par des adultes référents. Il doit trouver sa place, s'intégrer dans un nouveau groupe et comprendre le rôle de chaque professionnel et s'y adapter. Il doit également composer avec les attentes de l'éducateur de milieu ouvert.

L'éducateur de milieu ouvert doit établir un lien privilégié avec le mineur et il porte le projet (cf. milieu ouvert socle).

L'analyse de la situation montre que l'établissement de placement a refusé de considérer le renouvellement du placement. Ceci engendre incompréhension de la famille, un sentiment de trahison chez le mineur et a mis en difficulté l'éducatrice de milieu ouvert.

- Hypothèse d'action :

Mettre en place des temps de rencontres et d'échanges permet de consolider la relation parents-professionnels dans le cadre de l'action éducative mise en œuvre conjointement à destination de l'enfant placé au titre de l'enfance délinquante.

- **Projet**

- Projet :

Un questionnaire a été adressé aux professionnels pour évaluer leur lien avec les familles des jeunes placés et leurs représentations du travail avec les familles.

- *Diagnostic :*

Le placement engendre une incompréhension et un sentiment de discrédit

Une absence de visibilité sur l'avenir angoisse les familles

Cette angoisse est amplifiée par un sentiment de solitude.

- *Besoins :*

Rassurer les familles sur leurs compétences parentales.

Les familles expriment le besoin d'être comprises, soutenues, confortées dans leur rôle

Respecter la place faite aux parents, aux détenteurs de l'autorité parentale conformément aux textes législatifs et aux orientations adoptées par la DPJJ. (Guide DPJJ 2011, parents, familles et professionnels dans le cadre judiciaire).

- Action :

Mise en place d'une réunion d'information à destination des familles d'enfants placés au titre de l'ordonnance de 1945 (sur le modèle du stage sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants).

- *Objectifs généraux de l'action :*

Faire connaître le travail des différents professionnels de la PJJ aux familles.

Permettre aux familles de s'approprier davantage le cadre judiciaire

Renforcer la relation parent-professionnel

Redéfinir ensemble parents, professionnels, la place de chacun dans le cadre de l'intervention éducative à destination du mineur.

- *Déroulement du projet :*

2 séances de 1H30 à 2H

4 à 6 familles participantes dont un ou plusieurs enfants ont fait l'objet de placement.

Restaurant d'application de l'UEAJ dans les locaux STEM0

- *Evaluation :*

Un questionnaire est adressé à chaque famille ainsi qu'un bilan individuel.

- *Conclusions :*

Difficile de poursuivre le recueil de données compte-tenu des situations d'urgences rencontrées sur le terrain : un déferrement qui conduit à négliger la place de la famille là où une relation de confiance avait été préalablement établie.

Refus de certains collègues de participer aux entretiens

Peu de réponses au questionnaire à destination des professionnels (cf. diagnostic).

Au regard des professionnels présents, le RUE ne pense pas que cette expérimentation pourra être mise en œuvre.

Néanmoins, des professionnels ont manifesté de l'intérêt pour la démarche et l'un d'entre eux a accepté de s'associer au projet.

- **Problématique :**

En quoi et comment les relations au règlement de fonctionnement concourent-elles au maintien de l'équilibre de l'institution, ou au contraire à son déséquilibre ?

- **Hypothèses de recherche :**

- Les éducateurs ne font pas référence, ou très peu au règlement de fonctionnement dans leurs pratiques, parce qu'il existe des règles qui n'ont plus lieux d'être. Autrement dit, le règlement n'est pas en accord avec leurs pratiques ;
- Les cinq règles de vie incontournables font office de règlement de fonctionnement, c'est la raison pour laquelle elles sont affichées à la vue de tous ;
- Les professionnels, ont des interprétations différentes de la règle, ce qui conduit à une application différente de celle-ci dans certains cas ;
- Les transgressions à la règle doivent toujours être reprises par les adultes encadrants, sans quoi leur autorité ne sera pas reconnue par les jeunes.

- **Résumé par l'auteur :**

Le règlement de fonctionnement, créé par la loi n°2002-2 du janvier 2002, est le document par lequel, un service ou un établissement social ou médico-social, définit l'articulation entre les droits individuels des personnes accueillies ou accompagnées, et les obligations de la vie collective.

Initialement pensé par le législateur de 2002 comme une nomenclature des droits et de devoirs des usagers, ce texte a pris une importance considérable dans les établissements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Pour cause, bien que les jeunes pris en charge dans les UEHC en soient les destinataires directs, le règlement de fonctionnement a vocation à s'imposer à toutes les personnes amenées à évoluer au sein de la structure. Il y organise la vie en collectivité, régit le quotidien des jeunes et oriente l'action éducative des éducateurs.

Centre de gravité de l'établissement, le règlement de fonctionnement ne laisse personne indifférent et se retrouve souvent pris entre l'équipe des éducateurs et le groupe de jeunes, essuyant au passage les attaques, critiques et mépris des uns et des autres, et mettant en danger l'équilibre de la structure. Que faire pour maintenir un minimum de cohésion sociale et conserver l'équilibre de l'institution dans ce contexte ? Telle est la question qui hante les murs des UEHC de la PJJ.

• **Problématique :**

A ce stade, l'équation qui se pose est comment faire pour retravailler la question du cadre pour garantir une prise en charge de qualité en direction des mineurs placés sous-main de justice. Ce cadre structurant et sécurisant permettrait de facto à l'équipe pluridisciplinaire d'investir les outils pédagogiques déjà existants dans le but d'exercer leur fonction dans l'intérêt des mineurs.

• **Axes de réflexions :**

- Observations objectives de la situation ainsi que les raisons qui ont amené l'équipe à ne pas investir le cadre auprès des mineurs et à s'inscrire dans la confusion.
- Stratégie DS/RUE et les outils, qui permettent de s'approprier le cadre de manière uniforme par tous les membres de l'équipe. La mise en place d'outils basés sur une stratégie d'actions permet d'uniformiser les pratiques.
- Conclusions visant à analyser mes stratégies managériales

• **Résumé par l'auteur :**

Ce document traite de la notion de réappropriation du cadre existant dans un collectif de professionnels dans une Unité Éducative d'Hébergement Collectif. Il met en avant la stratégie développée à un instant «T» pour y répondre.

La création d'outils permet d'inscrire une équipe dans une dynamique de projet en vue d'une réappropriation du cadre.

L'organisation du temps de travail et l'animation des réunions favorisent cette dynamique et inscrivent l'équipe dans le «faire».

La notion de cadre permet de fédérer l'équipe sur une pratique commune et de favoriser un climat serein pour une prise en charge de qualité des mineurs qui nous sont confiés sous mandat de justice. Le rôle du responsable d'unité éducative prend tout son sens lorsque celui-ci impulse une dynamique de projet tout en accompagnant son équipe au quotidien.

- **Problématique :**

En quoi la chambre est-elle un espace favorisant un accompagnement individualisé des adolescents accueillis et permettant ainsi la prise en compte de leur dimension humaine ?

- **Hypothèses de recherche :**

- L'accompagnement éducatif favorise la construction de l'intimité des adolescents.
- L'accompagnement individualisé d'un jeune favorise son accès à l'autonomie.

- **Résumé par l'auteure :**

L'espace de la chambre à coucher revêt des caractéristiques que nous ne soupçonnons pas au premier abord. Pourtant, elle est une importante ressource dans la pratique des éducateurs et participe à favoriser un accompagnement individualisé. C'est cet espace, bien particulier, que j'ai souhaité explorer à travers mon mémoire et l'impact qu'il peut avoir sur notre positionnement professionnel.

Si nous souhaitons mettre au cœur de notre posture éducative la dimension humaine des adolescents que nous accueillons au sein des « foyers » PJJ, la chambre est un incontournable. Apaisante, angoissante, mystérieuse, secrète, rassurante ou encore sécurisante, elle dessine les contours de nos sentiments et de nos besoins. La chambre est alors un peu, le placement durant, le repère, la bulle, le cocon des jeunes.

- **La discipline dans laquelle s'inscrit le mémoire**

Psychologie de l'environnement
Sciences de l'éducation

- **Les objectifs du mémoire (problématique, hypothèses)**

Comment la participation des jeunes à l'aménagement intérieur du foyer permettrait l'investissement et l'appropriation de celui-ci ?

- Hypothèses :

L'environnement architectural et matériel proposé a des conséquences sur le bien-être et l'investissement des mineurs placés, et par conséquent sur la qualité de la prise en charge. L'investissement du lieu de placement peut être favorisé par un projet dans lequel la participation des jeunes est sollicitée.

- **La méthodologie utilisée (recueil de données)**

Questionnaires, 2 populations

Jeunes

Hétéro-passation, N = 5 jeunes

Verbatim des commentaires obtenus lors de la passation

19 questions ouvertes et fermées : aménagement actuel du foyer, vie en général, vie au foyer

Echelle de Likert en 5 points réalisée avec des smileys

Professionnels

Auto-passation, anonyme, N = 8

13 questions ouvertes et fermées : état général du foyer, pièce collective, besoins des professionnels, propositions de changement

Echelles en 3 points : oui / non / peut-être / ne souhaite pas me prononcer

Echelles de Likert en 5 points

Résultats

-L'environnement matériel et architectural du foyer a un impact sur les jeunes et les professionnels

-Tous (jeunes et professionnels) souhaitent une amélioration des locaux

-Les jeunes souhaitent y participer

-Envie de changer les choses pour gagner en confort et bien-être

-Les jeunes ne se sentent pas suffisamment consultés et considérés sur cet aspect-là

-Participation paraît un enjeu important des discours : image positive, sentiment d'être écouté, d'être utile pour le collectif, lien de confiance plus grand entre jeunes et professionnels

- **L'échantillon sollicité (le terrain, le public concernés ...)**

5 jeunes et 8 professionnels de l'UEHC concerné

¹² Analyse du mémoire par Maël Virat (06/07/2020)

- **L'expérimentation élaborée et éventuellement mise en œuvre**

Installation et aménagement de la pièce collective puis participation des jeunes à l'élaboration communes des règles relatives au nouvel aménagement des espaces.

Expérimentation non réalisée.

Double objectif : amélioration des locaux et participation/empowerment

- **Les conclusions**

Importance de prendre soin de l'environnement matériel : plus accueillant, plus confortable et surtout plus investi.

Faire participer les jeunes à l'amélioration favoriserait ensuite leur investissement au foyer et dans la prise en charge.

LANOY Ludivine. « Le rôle des émotions dans la prise de décisions : Quelle place donne-t-on aux émotions des jeunes pris en charge dans nos structures d'hébergements ? Comment leurs émotions peuvent impacter certaines de leurs décisions ? Quels accompagnements sont nécessaires au développement émotionnel de ces jeunes ? », ENPJJ, 2020, 54 p.

N° du
mémoire
ME16

Guidant / directeur de mémoire : Aude BOLATRE

- **Problématique :**

Dans quelles mesures, l'éducateur peut-il éclairer les prises de décisions des jeunes suivis, en les accompagnants dans la compréhension de leurs émotions ?

- **Hypothèses de recherche :**

- **Résumé par l'auteure :**

L'émotion est cachée mais elle est bien là. Elle semble jouer un rôle dans les prises de décisions des jeunes. Pourquoi le jeune tape dans un mur ? Pourquoi agit-il de manière irrationnelle ?

Quel est le véritable rôle de l'émotion dans la prise de décisions ?

Ce travail qui n'a pas la prétention d'être une analyse psychologique, est une recherche pour trouver des outils qui permettent, à l'échelle de l'éducateur, de régler ou d'éviter certaines situations.

Une plongée au cœur du métier qui montre sous forme de miroir, que notre façon d'appréhender nos propres émotions joue un rôle majeur dans nos perceptions de celles des autres.

Comment débloquent le silence forcé qui s'impose aux jeunes suivis par la PJJ ? Comment faire de ce qui leur semble une faiblesse une force nouvelle ? Quel est la place de l'éducateur dans leur tumulte émotionnel ?

Ce travail de recherche tend à trouver une nouvelle méthode de transmission permettant d'améliorer la communication, qu'elle soit : horizontale, d'un jeune à un jeune, verticale, entre le jeune et l'éducateur, et étendue d'une structure à une autre, ou à travers différents partenaires.

LEDUC Charlène. *La rénovation de l'estime de soi des adolescents placés à l'UEHC : L'accompagnement au quotidien au service de la prise en compte de leurs besoins fondamentaux*, ENPJJ, 2020, 62 p.

N° du
mémoire
ME17

Guidant / directeur de mémoire : Christiane RIBONI

- **Problématique :**

Comment faire au quotidien avec des adolescents qui ont connu un lourd parcours institutionnel depuis l'enfance, afin de rénover leur estime de soi ? Comment l'équipe éducative peut-elle réussir à leur faire prendre conscience de leurs capacités et aboutir à la construction de leur projet personnel et/ ou d'insertion ?

- **Hypothèses de recherche :**

- Lien entre un parcours complexe et leurs difficultés à identifier leurs besoins et à s'inscrire dans un projet quelconque.

- **Résumé par l'auteure :**

Le travail éducatif au sein d'un UEHC permet d'accompagner les adolescents placés au quotidien. Chaque jeune possède son propre vécu et a développé ses propres ressources. Cependant l'équipe éducative se retrouve confrontée à un nombre important d'adolescents ayant une basse estime de soi. L'accompagnement au quotidien permet d'entamer la rénovation de l'estime de soi des jeunes placés à travers des actions éducatives.

Toutefois l'estime de soi est l'objet d'une multitude d'apports théoriques dont la contribution de deux auteurs. Je me suis donc appuyée sur l'ouvrage de Christophe ANDRE et François LELORD : « L'estime de soi, s'aimer pour mieux vivre avec les autres. »

- **Problématique :**

Quels sont les liens significatifs, ceux qui font sens pour le jeune lorsqu'il est placé en famille d'accueil ? Quelle est leur forme ? Quels sont les facteurs qui vont influencer la création et le développement de ces liens ?

- **Hypothèses de recherche :**

- La création et le développement de lien social, voire d'affiliation entre un jeune et sa famille d'accueil se fera, d'une part, en fonction de la mémoire familiale du jeune, et, d'autre part, devra prendre en compte la notion de temporalités.

- **Résumé par l'auteure :**

Alors que le lien de filiation rime naturellement avec le lien d'affiliation entre un enfant et ses parents, le placement en famille d'accueil peut venir remettre en question cette vision. Ce mémoire traite des liens qui font sens pour un jeune placé en famille d'accueil. Quels sont ces liens ? Avec qui ? Et surtout, quels sont les facteurs qui permettent de créer et développer ces liens ? Le placement en famille d'accueil implique l'arrivée de nouveaux acteurs dans la vie d'un mineur : les éducateurs, la famille d'accueil et leurs enfants.

Ainsi, au travers de l'analyse d'entretiens menés auprès de jeunes placés en famille d'accueil, nous pouvons voir que, selon la mémoire familiale du jeune et la temporalité du placement, la nature et l'intensité des liens développés varieront. Il s'agit alors d'aller chercher du côté des frontières entre lien de filiation, lien d'affiliation et lien social à partir de la matière offerte par les jeunes.

- **Problématique :**

Dans quelle mesure l'estime de soi de l'adolescent associée à la contenance éducative de l'éducateur va-t-elle favoriser l'insertion du jeune placé en hébergement ?

- **Hypothèses de recherche :**

- Au début du placement, le fait d'accueillir un jeune, de ne pas lui laisser le temps de s'acclimater, et de vouloir le mettre tout de suite en insertion, est sans doute une façon de le mettre en échec.
- Le système scolaire actuel n'est peut-être pas adapté pour ces jeunes en difficultés, le rythme semble être intense pour certains.
- Travailler sur des petits actes du quotidien serait plus approprié pour que l'adolescent puisse regagner confiance en lui et donc avoir une meilleure estime de lui-même. Cela peut lui permettre de s'inscrire plus facilement dans un processus d'apprentissage et donc revenir plus sereinement dans l'insertion.
- Favoriser le faire-avec, le faire ensemble quand le jeune est en difficulté peut permettre au jeune de l'aider à devenir acteur de sa prise en charge.
- Penser, créer, innover, s'adapter, peuvent permettre aux professionnels de pouvoir renouveler et enrichir leurs pratiques professionnelles et par conséquent répondre aux besoins des adolescents en prenant en compte la singularité de chaque jeune et de chaque situation.

- **Résumé par l'auteure :**

La Protection Judiciaire de la Jeunesse prend en charge des adolescents ayant commis des infractions pénales. En m'intéressant de plus près à leur trajectoire de vie, je me suis rendue compte que la plupart des mineurs étaient abimés par le regard qu'ils se portaient. En effet, ils ont tendance à avoir un jugement très dur sur eux-mêmes et de fait à rentrer dans un processus de dévalorisation.

Ce travail de mémoire a pour but de chercher à comprendre les raisons pour lesquelles les adolescents pris en charge par notre institution ont une faible estime d'eux-mêmes. C'est donc à travers cette recherche que je démontre l'impact de l'estime de soi sur le parcours de vie des jeunes et ce qui peut se jouer quand ces enfants blessés sont appréciés et considérés à leur juste valeur.

Comment l'éducateur peut-il aider ces mineurs à mettre en exergue leurs capacités, leurs compétences ? Nous, en tant que professionnels devons-nous mettre en place les moyens pour que ces jeunes puissent s'épanouir ? Est-ce que nous mettons tout en oeuvre pour accorder une place au jeune et donc une valeur dans la société ? Est-ce que nous leur permettons d'avoir une meilleure estime d'eux-mêmes et, de fait, d'être accompagnés progressivement vers le droit commun et surtout un avenir meilleur ?

- **Problématique :**

Comment l'éducateur de la PJJ peut-il prendre en charge la vie affective et sexuelle en tenant compte des besoins des jeunes et des réticences existantes au sein d'une équipe éducative ?

- **Hypothèses de recherche :**

- Les jeunes de ma structure manquent de connaissances en matière de vie affective et sexuelle et ont besoin d'être soutenus.
- L'équipe éducative de ma structure a une approche centrée sur la prévention des risques (IST et protection/contraception) plutôt que sur les besoins des jeunes. Ainsi, cette approche ne permettrait pas une prise en charge complète de la vie affective et sexuelle.
- Les réticences majeures rencontrées par l'équipe éducative sont le caractère intime du thème ainsi que le manque d'outils pédagogiques.

- **Résumé par l'auteure :**

L'adolescence est une période de changements ayant un impact sur la vie affective et sexuelle. Comment l'éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse peut-il accompagner cet aspect d'une prise en charge avec des jeunes placés en hébergement collectif ?

Ce mémoire traite de la prise en charge de la vie affective et sexuelle en abordant une approche centrée sur les besoins des jeunes. Il prend également en compte les potentielles réticences présentes au sein d'une équipe éducative. Il a pour objectif d'engager une réflexion sur la prise en charge d'un thème pouvant toucher l'intimité de chacun.

Quelles sont les sources d'information et de découvertes des jeunes en matière de vie affective et sexuelle ? Comment influence-t-il leurs représentations de la sexualité ? Ce mémoire permet de situer le rôle de la socialisation primaire au sujet de la vie affective et sexuelle.

Quels besoins peuvent-être repérés concernant cet aspect d'une prise en charge ? Comment peut-on les intégrer dans notre accompagnement ? Différents modèles théoriques permettent de comprendre cette notion de besoin et de la transposer à la vie affective et sexuelle.

Ainsi, il s'agit de s'intéresser aux connaissances, aux représentations, et aux besoins des jeunes afin d'adapter nos pratiques professionnelles.

- **La discipline dans laquelle s'inscrit le mémoire**

Le mémoire s'inscrit plutôt dans le champ de la sociologie des organisations.

- **Les objectifs du mémoire (problématique, hypothèses)**

Le stagiaire, qui a eu plusieurs années d'expérience en tant qu'assistant de service social en UEMO, se pose la question suivante au début de son stage dans un EPE, qui comporte deux UEHC : « En quoi l'Établissement de Placement Éducatif (EPE) s'articule avec le service de Milieu Ouvert (MO) dans la prise en charge du jeune ? »

Dans la phase exploratoire de son travail, le stagiaire constate notamment :

- Des représentations négatives et des clivages entre les professionnels de l'EPE et ceux du MO
- Des outils difficilement mis en place : des DIPC (document individuel de prise en charge) réalisés sans la représentation du MO ; des PCPC (plan conjoint de prise en charge) qui ne jouent pas leur rôle
- Des difficultés dans la communication des informations entre l'EPE et le MO.

Sur le plan théorique, il s'appuie notamment sur le modèle organisationnel d'H. Mintzberg (1982)

La problématique de son mémoire le conduit à reformuler ainsi sa question de recherche : « Comment le directeur d'EPE, de sa place de courroie de transmission dans l'organisation, permet-il l'articulation de son établissement avec le Milieu Ouvert ? ».

Et son hypothèse générale est : « En coordonnant et en cultivant un socle commun, le directeur d'EPE favorise l'articulation de son établissement avec le Milieu Ouvert »

- **La méthodologie utilisée (recueil de données)**

Le stagiaire conduit une démarche qualitative et procède par observation participante puis par participation observante et par entretiens semi-directifs auprès de professionnels de la PJJ, éducateur.rice.s et cadres.

Des guides d'entretien ont été construits pour l'hébergement d'une part et le milieu ouvert d'autre part puisqu'il s'agit de repérer les représentations que les uns se font des autres et d'interroger ainsi la question du placement par le prisme de l'articulation entre l'EPE et le MO.

- **L'échantillon sollicité (le terrain, le public concernés ...)**

Il conduit son observation au sein de l'EPE et réalise 8 entretiens semi-directifs : 2 avec des éducateur.rice.s de l'EPE, 2 avec des éducateur.rice.s de MO, 2 avec des RUEs de MO et d'hébergement et 2 avec des DS de MO et d'hébergement.

- **Les conclusions**

L'analyse générale des données porte sur l'idée d'un directeur de la PJJ porteur de sens et coordonnateur des actions :

¹³ Analyse du mémoire par Delphine Bruggeman (06/07/2020)

- La coordination suppose d'aller au-delà des relations interpersonnelles qui permettent une communication entre les acteurs mais qui ne la stabilisent pas ; il s'agit d'institutionnaliser des processus pour les rendre pérennes ;
- Plus les PEC dans un établissement se passent bien, plus cela donne envie de travailler avec cet établissement : c'est donc un enjeu fort pour le placement des jeunes puisque c'est la réputation d'un établissement qui peut décider du placement ou non d'un jeune dans cet établissement ;
- Il existe plutôt des rapports de collaboration que de coopération, plus difficiles à mettre en place du fait de l'absence d'objectifs communs ;
- La prise en charge et l'accompagnement du mineur doit être prioritaire sur les représentations négatives que le MO nourrit à l'égard de l'hébergement et réciproquement : le placement est encore trop perçu comme l'échec du milieu ouvert et pas comme une étape du parcours du jeune. Par ailleurs, les équipes éducatives se perçoivent beaucoup trop comme ayant des identités professionnelles différentes parce qu'elles travaillent en MO ou en hébergement ;
- D'où la nécessité de développer des démarches pour apprendre à mieux se connaître ;
- Des initiatives positives à multiplier : des sorties extérieures avec le jeune accompagné par un référent de MO et un référent EPE ; des visites à domicile organisées conjointement avec les deux référents.

- **L'expérimentation élaborée et éventuellement mise en œuvre**

Après l'analyse de ses données, le stagiaire formule l'hypothèse d'action suivante : « Par la mise en place de rencontres entre les équipes d'EPE et de MO autour d'objectifs de mutualisation, le Directeur d'EPE favorisera la culture d'un socle commun et l'articulation interservices ».

L'expérimentation se déroule en trois phases :

- La mobilisation des professionnels : en passant par les RUEs, en organisant des réunions avec des volontaires pour représenter les équipes ;
- La préparation de l'action : présentation du projet, processus de communication, choix de la date et du lieu de rencontre ;
- La mise en œuvre de l'action : réalisation de la réunion en présence de 8 participants mais avec des aléas ; 5 temps lors de la réunion (la temporalité du travail ; le retour sur la PEC du jeune ; des propositions d'action concrètes ; faire état de ses représentations ; décider de l'action à mettre en œuvre).

Lors de cette première phase d'expérimentation conduite par le directeur stagiaire ce qui ressort est encore la question des représentations mutuelles entre le MO et l'hébergement qui peuvent constituer une entrave à la qualité du travail conduit et donc une entrave à la qualité de la prise en charge des jeunes placés. D'où la nécessité, pour la direction, d'agir précisément sur ces représentations en favorisant les opportunités de rencontres et d'échanges entre des professionnels qui se vivent parfois dans des secteurs concurrentiels dans la même institution.

- **La discipline dans laquelle s'inscrit le dossier d'expertise**

Dossier d'expertise¹⁵ d'une RUE à visée professionnelle, qui ne s'inscrit pas particulièrement dans un champ disciplinaire.

- **Les objectifs du dossier d'expertise (problématique, hypothèses)**

RUE missionnée durant 4 mois sur une unité éducative d'hébergement diversifié renforcé (UEHDR), l'auteure constate que le placement éducatif à domicile (PEAD) au pénal est peu formalisé et approprié alors qu'il expérimenté depuis 2 ans dans l'unité.

La RUE engage alors une réflexion sur la démarche managériale qu'elle souhaiterait impulser pour améliorer la pratique du PEAD. « Comment le RUE peut-il conduire une équipe dans une dynamique de projet ? Comment accompagner des professionnels à passer de l'expérimentation empirique à la formalisation d'une pratique pour la conforter ? ».

L'auteure effectue donc un diagnostic de l'expérimentation actuelle au sein de l'UEHDR puis une analyse des « freins qui expliquent la difficulté des professionnels à clarifier cette pratique ». Par la suite, elle s'attache à présenter la méthodologie et l'évaluation envisagées « afin d'accompagner l'équipe à décliner les modes de cette prise en charge ».

- **La méthodologie utilisée**

La RUE identifie « une difficulté pour la majorité des professionnels à définir le sens de leur action dans le cadre de cette prise en charge [PEAD] ». Aussi, elle effectue un diagnostic à partir des ordonnances de placement de cette époque dont la modalité PEAD est spécifiée, de la lecture des projets de service de l'EPE et de l'UEHDR, des demandes de soutien méthodologique exprimée par une partie des agents de l'unité.

L'auteure identifie 3 leviers qui lui semblent pertinents de mobiliser :

- L'instabilité du pilotage de l'UEHDR
- Un manque de cadre législatif et un déficit de références institutionnelles
- Le temps, un facteur essentiel de l'appropriation du changement

Par ailleurs, pour étayer sa réflexion, la RUE a sollicité l'ASE de son territoire pour « mieux cerner la pratique du PEAD développée et expérimentée dans le cadre civil depuis 10 ans ». Elle cherche également à mieux mesurer les enjeux du PEAD au pénal « afin de bien cerner le sens de l'action éducative induite par cette pratique ».

- **L'échantillon sollicité (le terrain, le public concernés ...)**

Les professionnels de l'UEHDR

- **L'expérimentation élaborée**

A partir de son analyse, la RUE privilégie la dynamique de projet pour favoriser une « approche collective fédératrice ».

¹⁴ Analyse du mémoire par Marie Frouin (09/07/2020)

¹⁵ Le « dossier d'expertise » est réalisé dans le cadre de la formation avant la prise de poste de Responsable d'unité éducative à la PJJ. « Inspiré de la pratique professionnelle et choisi par le stagiaire », le sujet est choisi parmi quatre grandes missions qui structurent l'activité quotidienne du RUE.

Une présentation du projet est effectuée en réunion de fonctionnement mensuelle, où la méthodologie de travail et les modalités de validation du projet sont partagées. Par la suite, une fiche action validée par la directrice de service est présentée à l'équipe.

La RUE opte pour un « management participatif plus générateur d'échanges ». Elle prévoit donc d'organiser le travail en sous-groupes, puis de « saisir la réunion de fonctionnement organisée mensuellement pour restituer et faire la synthèse des modalités d'intervention retenues ».

Groupe 1 : « Définir les préalables à une suggestion de PEAD et la façon de les évaluer, définir la place du milieu ouvert dans cette étape. Déterminer les modalités opérationnelles internes mises en place pour valider la proposition de cette modalité de prise en charge.

Groupe 2 : Définir les modalités d'interventions spécifiques, identifier les ressources mobilisables, construire les outils supports de l'intervention. Identifier les éventuels besoins en formation des professionnels.

Groupe 3 : Décliner les modalités d'intervention spécifiques auprès du jeune et des parents (DIPC), le lien avec le milieu ouvert : définir le périmètre d'intervention de chaque service, élaborer les documents types fournis à l'utilisateur, au magistrat ».

A l'issue des travaux de ces groupes, la RUE effectue une synthèse et propose un document de cadrage du PEAD au pénal pour validation de la directrice de service.

- **Les conclusions**

A l'issue de cette réflexion menée pour l'élaboration de son dossier d'expertise, la RUE détermine que la démarche managériale impulsée pour améliorer la pratique du PEAD nécessite « du temps, des réajustements et surtout de nouveaux apports pour l'ensemble des professionnels que des formations pourront venir enrichir ou consolider. »

Cette expérience lui a permis de mesurer les étapes préalables à l'accompagnement au changement ainsi que la méthodologie nécessaire [qu'elle pourra] réinvestir ».

- **Problématique :**

Comment les jeunes placés élaborent et participent autour des décisions concernant leur parcours ?

- **Hypothèses de recherche :**

- La participation peut-elle développer la parole (proposition, argumentation, négociation, solution) pour une mise en action à la place d'un agir physique ?
- La participation permet-elle au jeune d'investir le cadre de son placement ?
- La participation peut-elle être un levier éducatif pour les professionnels ?
- La participation des mineurs placés dans une UEHC peut-elle favoriser leur insertion dans le droit commun ?
- La démocratie participative peut-elle inculquer des valeurs démocratiques et citoyennes ?
- La démocratie participative peut-elle aider le jeune à devenir acteur et moteur de son placement, dans le but d'être acteur et moteur de sa vie de citoyen ?

- **Résumé par l'auteure**

Que cela signifie-t-il aujourd'hui ? Quel sens prend-elle dans le domaine de l'éducation ? Peut-elle être un levier éducatif auprès des jeunes placés dans une structure d'hébergement de la protection judiciaire de la jeunesse ? Quels sont les apports d'une telle pratique ? Est-ce pensable d'importer ce processus de communication, de délibération et de décision dans les pratiques professionnelles ? Et dans quel but ?

Tant d'interrogations qui ont traversé mes recherches et guide mes questionnements autour de la participation des jeunes dans l'unité éducative d'hébergement collectif de ma pré-affectation.

Dans ce mémoire professionnel, nous allons évoquer chacune de ces questions en évoquant des théories mais aussi en s'appuyant sur des données pratiques.

- **La discipline dans laquelle s'inscrit le mémoire**

Sociologie et sciences de l'éducation

- **Les objectifs du mémoire (problématique, hypothèses)**

A partir d'observations effectuées sur son lieu de stage, la stagiaire s'interroge sur le raccrochage scolaire des jeunes placés en UEHC, et plus spécifiquement sur la place de l'éducateur dans ce processus. Peut-il favoriser le retour à l'insertion scolaire et/ou professionnelle des jeunes placés ?

Elle constate que le fonctionnement de l'UEHC est rythmé par des règles de vie quotidiennes posées par l'équipe éducative et respectées par les jeunes. A contrario, peu d'activités sont mises en place en journée et obligatoires. A la lecture du projet d'unité, elle comprend que la philosophie de l'établissement privilégie la dimension du « faire et du vivre avec » pour favoriser le développement personnel du jeune.

L'auteure questionne alors plusieurs facteurs qui peuvent participer au retour du jeune à l'école ou en insertion. « Est-ce que l'ennui qu'éprouvent les jeunes dans ce foyer peut-être un facteur qui déclenche leur envie de raccrocher ? Est-ce qu'un planning individuel plus rythmé aurait permis une réinsertion plus rapide ? N'y-a-t-il pas un travail conjoint à mener avec le jeune autour de l'évaluation de ses compétences, de ses ressources, de ses souhaits concernant son avenir professionnel, afin de déterminer les axes de travail autour de son insertion ? ».

Après avoir abordé l'insertion scolaire et/ou professionnelle telle qu'elle est vécue dans cet UEHC, l'auteure développe un axe sur l'émergence du projet d'insertion favorisé par la reprise d'un rythme de vie, puis la co-construction du projet.

- **La méthodologie utilisée (recueil de données)**

La stagiaire effectue des entretiens semi-directifs auprès de 4 professionnels de son unité de stage, lesquels ont des profils et des expériences diversifiés sur la question de l'insertion scolaire et/ou professionnelles. Elle a par ailleurs rencontré 4 jeunes placés dans la structure qui semblaient avoir un parcours intéressant au regard de la problématique du mémoire.

L'auteure a construit 2 grilles d'entretiens distinctes.

Elle complète son analyse de données par des lectures, notamment sur l'insertion scolaire et/ou professionnelle, le décrochage-raccrochage scolaire, l'empowerment.

- **L'échantillon sollicité (le terrain, le public concernés ...)**

L'UEHC est intégrée à un EPE, qui comprend également une UEHD.

11 jeunes de 13 à 18 ans sont accueillis, et exceptionnellement des jeunes majeurs. Bien que mixte, il n'y a pas d'admission effective de filles dans l'unité.

¹⁶ Analyse du mémoire par Marie Frouin (03/07/2020)

- **L'expérimentation élaborée et mise en œuvre**

Pour la stagiaire, « la mise en place d'ateliers de médiations éducatives conjuguée à la restauration du rythme de vie de l'adolescent, peuvent être vecteur d'une remobilisation autour d'un projet d'insertion ».

A travers son expérimentation, l'auteure souhaite aller plus loin en interrogeant la co-construction du projet, pour savoir si cela permettrait une insertion scolaire et/ou professionnelle plus efficiente des jeunes pris en charge en hébergement.

Elle pense notamment son expérimentation à partir du concept d'« empowerment ». Afin que les jeunes développent leur « pouvoir d'agir », il apparaît nécessaire de les associer à la construction de leur projet pour les impliquer davantage. Il faut « soutenir et mettre en œuvre des projets fondés sur la confiance en la capacité des jeunes à décider de leur vie ».

Le professionnel, pour accompagner ce processus, doit alors faire évoluer ses pratiques, renoncer à sa possibilité d'imposer un projet d'insertion et se positionner de manière symétrique avec le jeune pour construire un projet avec lui.

La stagiaire élabore un outil, nommé Livret de parcours : Dis-moi où tu en es, on verra jusqu'où on va, engageant la co-construction d'un projet d'insertion et permettant de « retracer le parcours du jeune au plan scolaire et/ou professionnel, de découvrir ses appétences et de le rendre acteur de son projet, pour lui offrir une prise en charge adaptée et individuelle ».

Elle questionne également le portage de l'outil soit par le référent éducatif, soit par l'équipe éducative. Ses observations et son analyse de données conduisent la stagiaire à privilégier le choix d'un seul interlocuteur pour impulser et coordonner le projet d'insertion scolaire et/ou professionnelle du jeune. Il lui apparaît nécessaire d'avoir « une personne capable de se repérer précisément dans le processus, parfois long du raccrochage scolaire et/ou professionnel du jeune ».

Si elle a élaboré l'outil de co-construction, l'auteure n'a pas eu l'occasion de l'évaluer par manque de temps.

- **Les conclusions**

En travaillant sur l'organisation du contenu de journée et également sur la co-construction du projet d'insertion, l'éducateur en hébergement peut faciliter l'insertion scolaire et/ou professionnelle des jeunes placés. Associer les jeunes à la construction de leur projet permet une meilleure implication de leur part.

La réflexion menée par l'auteure, sur l'organisation des rythmes quotidiens en UEHC qui favoriseraient l'insertion des jeunes, ne lui permet pas à l'issue du mémoire de privilégier un modèle. Elle détermine que celui-ci devra être adapté au groupe de jeunes et sera efficace s'il est mobilisé par l'équipe éducative. Il faut également prendre en considération les différentes temporalités propres au jeune et à son parcours institutionnel et judiciaire.

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	5
Synthèse des questions de recherche du Placement judiciaire à partir d'une sélection de mémoires de stagiaires (2014-2020)	9
1. Quels effets un cadre structuré et des pratiques professionnelles partagées peuvent avoir sur le fonctionnement d'un établissement de placement ?.....	10
1.1. Dans quelle mesure l'application partagée d'un cadre contribue-t-elle à améliorer l'action des professionnels au sein d'un établissement de placement ?.....	10
1.2. En quoi une meilleure articulation entre le placement et le milieu ouvert améliorerait la prise en charge des jeunes placés ?.....	11
1.3. Dans quelle mesure l'hétérogénéité des représentations des professionnels sur l'accompagnement éducatif des jeunes a-t-elle des effets sur leur prise en charge ?.....	12
2. En quoi la diversification des modalités d'accompagnement éducatif peut avoir un impact sur la prise en charge des jeunes placés ?	14
2.1. Quelle place doit avoir chaque acteur de l'accompagnement éducatif dans le cadre d'une diversification des modes de placement ?.....	14
2.2. Dans quelle mesure prendre en compte le rôle des détenteurs de l'autorité parentale lorsque le jeune est placé ?.....	15
2.3. Quelle place donner aux parents dans l'éducation du jeune lorsqu'il est placé ?.....	16
3. En quoi l'élaboration d'un projet individualisé avec le jeune participe de la construction d'un parcours de qualité ?	18
3.1. Dans quelle mesure le placement peut être l'occasion pour le jeune de se découvrir en tant que « sujet » ?.....	18
3.2. En quoi le temps du placement peut-il permettre au jeune d'apprendre à s'exprimer et à participer à la construction de son identité ?.....	19
3.3. Dans quelle mesure la co-construction d'un projet individualisé durant le placement peut favoriser l'insertion scolaire et/ou professionnelle du jeune ?.....	20
Conclusion.....	22
Bibliographie commentée	25
1. Textes juridiques et rapports institutionnels.....	27
1.1. Cadre général.....	27
1.2. Eléments juridiques autour du placement du mineur.....	27
1.3. Rapports publics et avis [ordre antéchronologique].....	27

2.	Appréhender la mesure de placement au titre de la protection de l'enfance.....	29
2.1.	<i>Aspects généraux de la mesure de placement</i>	29
2.2.	<i>Aspects particuliers du placement familial</i>	30
2.3.	<i>La question du travail avec les familles</i>	31
3.	Bien-être et vécu du (dé)placement pour l'enfant	32
4.	Diversification des modes de prise en charge, innovations et alternatives au placement	33
5.	Le placement dans les structures de la protection judiciaire de la jeunesse.....	34
5.1.	<i>Perspectives historiques</i>	34
5.2.	<i>Autour des pratiques</i>	34
6.	Le placement en Centre éducatif renforcé et Centre éducatif fermé.....	36
7.	La prise en charge dans un cadre militaire.....	37
8.	Le placement sous contrainte pour soins.....	38
9.	La question de la sortie de prise en charge.....	38
10.	Perspectives internationales	39
11.	Témoignages.....	41
12.	Travaux de mémoires professionnels et dossiers d'expertises (ENPJJ).....	41
Annexes		45



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*